



Distr.
LIMITEE
CEA/GSY/MULPOC/REI/1/36
Mars 1991
FRANÇAIS
Original : FRANÇAIS

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Centre Multinational de Programmation et d'Exécution des Projets

MULPOC GISENYI

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION*
D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX
DU MULPOC DE GISENYI (11 – 16 MARS 1991)

Mars 1991
Gisenyi-Rwanda

* Ce rapport a été résumé sur 24 pages sous la cote CEA/GSY/MULPOC/REI/1/36a conformément au volume exigé pour tout rapport à présenter au Comité Technique Préparatoire Plénier et à la Conférence des Ministres de la CEA.

Distr.
LECTEE

CEA/GSY/MULPOC/REI/I/36
Mars 1991

FRANCAIS
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Centre Multinational de Programmation
et d'Exécution de Projets
(MULPOC) de Gisenyi
Première réunion d'experts
intergouvernementaux
11 - 16 mars 1991
GISENYI (République Rwandaise)

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX*
DU MULPOC DE GISENYI (11-16 MARS 1991)

* Ce rapport a été résumé sur 24 pages sous la cote CEA/GSY/MULPOC/REI/I/36a conformément au volume exigé pour tout rapport à présenter au Comité Technique Plénier et à la Conférence des Ministres de la CEA.

PREMIERE PARTIE : OUVERTURE DE LA REUNION

I. ORGANISATION

1. Le point 6 de la résolution 702(XXV) adoptée par la Seizième réunion de la conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) tenue à Tripoli (Libye) du 5 au 19 mai 1990 demande que, compte tenu des contraintes financières et de la nécessité d'une meilleure coordination des MULPOCs et des organisations intergouvernementales, les MULPOCs rendront directement compte au Conseil des Ministres de la CEA par le truchement de Comité intergouvernementaux d'experts qui superviseront les activités des MULPOCs au niveau sous-régional.
2. En application des termes de cette résolution, la première réunion du Comité d'experts intergouvernementaux du MULPOC a été organisée et s'est tenue à Gisenyi du 11 au 16 mars 1991.

II. OUVERTURE

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur BAHIGIKI Emmanuel, Secrétaire Général au Plan du Rwanda et Président sortant de la réunion du Comité de suivi du MULPOC de Gisenyi.
4. A l'occasion de cette cérémonie d'ouverture, quatre allocutions ont été prononcées. Il s'agit respectivement de l'allocution de Monsieur BIZIMUNGU Côme, Préfet de la Préfecture de Gisenyi intervenant au nom du pays hôte, de l'allocution de Monsieur NGENDAHI MANA Athanase, délégué du Représentant Résident du PNUD à Kigali, de celle de Monsieur Louis Sangaré, Directeur du Bureau de la Coopération Economique de la CEA, lue par Monsieur PEKI Kana Kwala, Directeur du MULPOC de Gisenyi et de l'allocution de Monsieur BAHIGIKI Emmanuel, qui a présidé la cérémonie.
5. Monsieur BIZIMUNGU a souhaité la bienvenue aux délégués des Etats membres du MULPOC de Gisenyi et aux représentants des organisations qui concourent aux efforts de développement socio-économique de la sous-région.

6. Il a adressé ses remerciements aux invités qui ont tenu à rehausser de leur présence les cérémonies d'ouverture de la réunion.

7. Monsieur BIZIMUNGU a suggéré que face au vaste programme qui leur est

les délégués conviennent d'approches originales tenant compte à la fois du contexte économique international et de la spécificité de la sous-région.

8. Il a émis le vœu que les travaux de la réunion s'inscrivent dans le contexte de la coopération sous-régionale et internationale et parviennent à un franc succès afin de concrétiser la volonté des Chefs d'Etat des pays membres pour parvenir à un développement concerté de la sous-région.

9. Monsieur BIZIMUNGU a déclaré ouverte les travaux de la première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi.

10. Parlant au nom du Représentant Résident du PNUD à Kigali, Monsieur NGENDAHIMANA Athanase a adressé ses remerciements aux autorités de Gisenyi pour leur accueil chaleureux et au MULPOC pour avoir associé le PNUD aux travaux de la réunion. Il a, par la même occasion, présenté les excuses du Représentant Résident qui n'a pas pu y prendre part.

11. Monsieur NGENDAHIMANA a souligné l'intérêt de la tenue de la première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC dans la mesure où elle se situe à la veille de la préparation du Vè cycle de programmation du PNUD. Son cadre régional le rend plus propice, non seulement à apprécier les résultats du programme CEPGL financé au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale, mais aussi à recueillir une identité de vue à l'approche méthodologique et aux thèmes de fond du Vè cycle.

12. En prévision d'une diminution de 44,7 millions de US\$ de l'enveloppe régionale, le PNUD souhaite que les interventions dans ce cadre soient focalisées sur des thèmes centraux d'abord d'intégration régionale s'appuyant sur les principaux secteurs économiques prioritaires, ensuite de planification du développement à long terme se référant notamment à des politiques macro-économiques des ressources naturelles et de l'environnement et enfin de développement humain s'articulant sur des programmes sociaux.

13. Pour y parvenir, le PNUD propose une nouvelle stratégie ou "Approche programme" dont les objectifs doivent dégager des domaines prioritaires bien élaborés et solides d'intégration économique, constituant les éléments d'un programme régional complémentaire au programme national et tenant compte des réalités du pays telles que les problèmes communs aux frontières.
14. Par cette stratégie, le PNUD soutient la formule bénéficiaire/gestionnaires des projets. Il a mis en place à cet effet des comités directeurs et suscite l'utilisation de l'expertise régionale, la coopération technique entre pays africains et la coopération Sud-Sud.
15. Monsieur NGENDAHIMANA a informé la réunion que, pour promouvoir cette nouvelle stratégie, le PNUD a organisé une réunion de groupe de réflexion à laquelle ont participé en particulier le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL et le MULPOC. Le PNUD compte sur le MULPOC pour élargir cette concertation au niveau des Etats membres.
16. Il a souhaité plein succès aux travaux de la réunion.
17. Prenant la parole à son tour, Monsieur PEKI Kana Kwala, Directeur du MULPOC et Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA, a lu une allocution au nom de Monsieur Louus Sangare, Directeur du Bureau de Coopération Economique, appelé à d'autres obligations. Dans son message, Monsieur Sangare a commencé par remercier le Gouvernement Rwandais qui a accepté d'accueillir cette première réunion des experts intergouvernementaux du MULPOC malgré sa situation sociale et économique du moment. Il a exprimé la gratitude de la Commission Economique pour l'Afrique aux autorités de Gisenyi pour avoir réuni les conditions nécessaires au bon déroulement de ces assises et pour leur soutien continu aux activités du MULPOC.
18. Evoquant les conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation mise sur pied en 1989, en conformité avec la résolution 43/216 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, relatives à l'évaluation de la performance des MULPOCs, il a indiqué qu'il y a consensus général parmi les Etats de la région africaine, que les MULPOCs ont connu un succès, notamment dans la mise en place d'institutions d'intégration économique et dans le renforcement de leurs structures opérationnelles. Par conséquent, les objectifs et les buts qui ont justifié la création des MULPOCs sont encore valables, surtout si l'on tient compte de la situation socio-économique prévalant en Afrique et

des défis auxquels la région devrait faire face dans les années à venir. Il a été décidé de maintenir les MULPOCs dans leur structure actuelle.

19. Il a indiqué également que la résolution 702(XXV) relative à la transformation et au renforcement des MULPOCs a été entérinée par le Conseil économique et social, par sa résolution 1990/76 qui a exhorté l'Assemblée Générale des Nations Unies à accorder des ressources additionnelles aux MULPOCs, pour leur permettre de répondre plus efficacement aux exigences de programmation multinationale et multisectorielle, basée sur les priorités identifiées par les Etats membres et les institutions intergouvernementales, et à mettre immédiatement à la disposition des MULPOCs un fonds minimum de ces ressources.

20. Enfin, il a souligné qu'une volonté politique ferme de coopération et un effort de mise en oeuvre rapide des programmes sous-régionaux de coopération et d'intégration économique sont des démarches obligatoires pour amorcer et accélérer leur redressement et développement économiques.

21. Il a terminé son message en souhaitant plein succès aux travaux de la première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi.

22. Dans son allocution, Monsieur BAHIGIKI Emmanuel a d'abord souhaité la bienvenue à Gisenyi aux délégués. Il leur a adressé ses remerciements pour leur participation aux travaux de la réunion et a exprimé sa reconnaissance aux Etats membres pour leur soutien infailible à ces travaux.

23. Il a ensuite rappelé la résolution 702(XXV) adoptée par la vingt-cinquième session de la conférence des Ministres de la CEA relative à la transformation et au renforcement du MULPOC. Il a précisé que, découlant de l'application de cette résolution, la réunion d'experts intergouvernementaux est désormais chargée de superviser intégralement les activités du MULPOC de Gisenyi.

24. S'agissant des activités du MULPOC durant l'année 1990, Monsieur BAHIGIKI a souligné que malgré les ressources limitées mises à sa disposition, le Centre a pu entreprendre d'importantes études sur la situation économique de la sous-région, sur les différents secteurs économiques vitaux dont l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, l'énergie, le commerce, les transports et communications.

25. Tout en regrettant l'interruption du financement par le PNUD du programme d'intégration de la femme au développement (IFD), il a noté que le MULPOC s'est efforcé d'assurer la poursuite de ce programme et a pu soutenir la publication de deux numéros supplémentaires (5 et 6) de la revue "Femme et Développement". Il a invité la réunion à continuer ses réflexions visant à procurer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme IFD.

26. Monsieur BAHIGIKI a d'autre part mentionné qu'en complément aux activités qu'il a passées en revue, le MULPOC a élaboré un certain nombre de documents de politique économique générale.

27. Il a souligné que tous ces résultats ont été acquis grâce aux apports accordés par les Etats membres notamment à leurs contributions aux ressources financières du MULPOC, à la volonté de tous d'œuvrer collectivement au développement socio-économique de la sous-région et au dévouement du MULPOC à qui il a adressé ses félicitations.

28. Monsieur BAHIGIKI a souhaité un succès total aux travaux de la première réunion d'experts intergouvernementaux.

III. PARTICIPATION

29. Les représentants des trois Etats membres du MULPOC de Gisenyi, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, ont participé aux travaux de la première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC.

30. Ont également participé à titre d'observateurs, le Secrétariat Exécutif Permanent de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (SEP/CEPGL), la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL), le PNUD (Kigali), l'ONUDI (Kinshasa) et la Coopération Belge.

IV. ELECTION DU BUREAU

(Point 2 de l'ordre du jour)

32. La réunion a élu son bureau composé comme suit :

PRESIDENT	:	Burundi
VICE-PRESIDENT	:	Zaïre
RAPPORTEUR	:	Rwanda

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX
(Point 3 de l'ordre du jour)

33. Pour le déroulement de ses travaux, la réunion a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Rapport du Directeur sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et ordre de priorités pour 1990-1991.
5. Etude annuelle des conditions économiques et sociales dans la sous-région pour 1989.
6. Application du Programme prioritaire de redressement économique et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 dans la sous-région.
7. Examen détaillé de la mise en oeuvre du programme de travail au cours de l'exercice :
 - 7.1. Agriculture et alimentation
 - 7.2. Industrie
 - 7.3. Energie et ressources naturelles
 - 7.4. Commerce
 - 7.5. Transports et Communications
 - 7.6. Intégration de la Femme au Développement
8. Mesures visant à renforcer le processus d'intégration économique entre les sous-régions du continent africain.
9. Fonds d'Affectation Spécial des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique.
10. Réorganisation des MULPOCs : Suivi de la résolution 702 (XXV) de la conférence des Ministres de la CEA.
11. Groupe Multidisciplinaire des Conseillers régionaux de la CEA.
12. Programme de travail et ordre de priorités pour l'exercice biennal 1992-1993.

13. Préparatifs de la vingt-sixième session de la Commission/Dix-septième réunion de la conférence des Ministres responsables du développement économique et la planification et de la Douzième réunion du Comité Technique Préparatoire Plénier.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport et des recommandations.
16. Clôture de la réunion des experts intergouvernementaux.

34. L'organisation des séances de travail a été convenue de la manière suivante :

Matin : 08H30 - 12H00

Pause : 12H00 - 16H00

I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION
DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITES POUR 1990-1991

(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/04)

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Le Directeur du MULPOC a présenté le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et ordre de priorités pour 1990-1991 du MULPOC de Gisenyi.

36. Ce rapport porte sur les activités réparties entre les principaux secteurs prioritaires de développement, à savoir : activités à caractère général, agriculture et alimentation, développement industriel, énergie, ressources naturelles et environnement, commerce, transports et communications.

37. Le rapport rend compte des réunions et séminaires que le MULPOC a organisés, de la mise en oeuvre des résolutions ainsi que de la deuxième réunion du Comité de Suivi créé par la résolution 611 (XXII) de la Conférence des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC. Il est fait mention également de la participation du MULPOC de Gisenyi à un certain nombre de réunions organisées dans le cadre de la CEA, de la CEPGL et de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

38. Dans le cadre des activités à caractère général, le rapport du Directeur fait le point sur l'évolution économique et social des pays des Grands Lacs en 1989-1990 et donne des indications sur l'exécution du programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et sur le programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique dans les pays de la CEPGL au cours de la période 1986-1990. Il est fait mention de la coopération entre les Agences des Nations Unies opérant dans la sous-région de la CEPGL, de l'état d'avancement de l'exécution du projet d'assistance multisectorielle à la CEPGL, financé par le PNUD et du programme de travail et ordre de priorités pour l'exercice biennal 1992-1993.

39. Quant aux activités sectorielles, le rapport du Directeur fait état des progrès réalisés dans les principaux secteurs prioritaires de développement économique. Il informe la réunion de l'organisation de la deuxième réunion du Comité de Suivi en mars 1990.

40. Le rapport rend compte des réunions et séminaires que le Centre a organisés au cours de la période considérée ainsi que des réunions auxquelles il a participé.

41. Enfin, le rapport du Directeur a porté à la connaissance de la réunion les ressources qui ont permis au MULPOC d'exécuter le programme de travail, à savoir : le budget régulier des Nations Unies, les contributions des Etats membres du FASNUDA et l'assistance multisectorielle du PNUD.

42. Dans sa conclusion, le rapport attire l'attention sur le fait que la situation financière du MULPOC ne pourrait s'améliorer que si les Etats membres et les organes de financement consentaient encore un effort financier pour soutenir le MULPOC de Gisenyi afin de lui permettre d'exécuter entièrement son programme de travail.

43. La réunion a pris bonne note de ce rapport.

II. PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION DU PROJET D'ASSISTANCE MULTISECTORIELLE
AUX PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS
AU COURS DE L'ANNEE 1991 (Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/31)
(Point 4 de l'ordre du jour)

44. En présentant ce rapport, le Directeur du MULPOC a fait remarquer qu'il s'agissait des projets en cours d'exécution signalés dans le rapport couvrant la période de janvier 1989 à décembre 1990, à savoir : la finalisation des documents de l'étude de faisabilité du complexe d'industrie forestière intégrée (CIFI) de la CEPGL; la deuxième phase de l'étude de marché et structure des prix de produits originaires échangeables entre les Etats membres de la CEPGL et le volet relatif au fleet-planning ainsi que le volet financier de l'étude de faisabilité pour la création de la compagnie aérienne commune de la CEPGL.

45. Le rapport précise qu'après des échanges de vue sur les observations à l'endroit de l'étude de faisabilité du complexe d'industrie forestière intégrée de la CEPGL, celle-ci est en cours de révision conformément aux observations émises par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL.

46. S'agissant de la deuxième phase de l'étude et structure des prix des produits originaires échangeables entre les Etats membres de la CEPGL, le rapport indique que la candidature du consultant identifié et retenu par la CEA a été acceptée. Le contrat est actuellement en cours de signature.

47. Quant aux études de fleet-planning et financière exigées pour compléter l'étude de faisabilité pour la création d'une compagnie aérienne commune de la CEPGL, le rapport fait état des démarches positives effectuées par la CEA/MULPOC pour l'identification des consultants qui ont accepté d'envoyer leurs offres à la CEA. Le rapport confirme la disponibilité du financement dont le déblocage dépend de la signature par le PNUD de la Révision "O" de l'assistance multisectorielle à la CEPGL.

48. Enfin, le rapport fait mention de la recommandation du COPIC sur la mise en place dans les meilleurs délais d'une coopération tripartite du type joint-venture entre les trois compagnies aériennes nationales et sur la promotion, selon leurs possibilités respectives, d'autres formules de coopération connexe d'appui telles que définies par la Déclaration de Yamoussoukro.

49. Après ces présentations, la réunion a tenu à s'informer sur la suite à réserver aux activités reportées plusieurs fois dans le programme de travail du MULPOC faute de financement. La réunion a convenu d'aborder plus en détail cette question à chaque cas spécifique qui se présente au cours de ses travaux;

50. Concernant le démarrage des travaux de levés hydrographiques de pré-dragage des ports CEPGL du lac Tanganyika, le Directeur du MULPOC a confirmé que le financement est disponible et l'équipe mixte Burundi-RVF chargée d'entreprendre les travaux est prête à intervenir à une date à convenir. La date du 7 avril 1991 a été retenue pour le démarrage des travaux.

51. Intervenant, à son tour, sur la situation des projets de transports et de la poste inscrits au IVe programme non approuvé du IVe cycle et dont l'exécution a été confiée à d'autres agences des Nations Unies, le représentant du PNUD a porté à la connaissance de la réunion que le Comité Directeur du projet transport de transit qui s'est réuni récemment à Mombassa a adopté les termes de référence de l'étude pour la création d'une compagnie commune de transport sur les lacs Kivu et Tanganyika ainsi que les termes de référence de l'étude de faisabilité pour le développement de la conteneurisation. Ces deux études seront entreprises dans le cadre de ce projet dont la CNUCED assume l'agence d'exécution. Des projets de documents relatifs à l'étude des télécommunications pour la sécurité de la navigation sur les lacs Kivu et Tanganyika et à l'étude sur l'harmonisation des documents postaux, confiées respectivement à l'UIT et l'UPU, ont été transmis au siège du PNUD à New York pour approbation. Le représentant du PNUD informera les Etats membres par le biais des bureaux nationaux du PNUD sur la suite réservée à ces deux projets de documents.

52. S'agissant de la possibilité de faire parvenir aux Etats membres le rapport d'activité avant la tenue de la réunion pour permettre leur analyse préalable, le Directeur a précisé que le MULPOC s'efforce toujours de procéder ainsi. Toutefois, il a expliqué que la difficulté de disposer de ce rapport à temps est due au fait que son élaboration est subordonnée à la disponibilité de tous les documents à soumettre à l'examen de la réunion.

53. La réunion a pris bonne note du rapport.

III. ETUDE ANNUELLE DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DANS LA SOUS-REGION DU MULPOC DE GISENYÍ (Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/05)
(Point 5 de l'ordre du jour)

IV. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE (PPREA) ET DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE (PANUREDA) 1986-1990
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/06)
(Point 6 de l'ordre du jour)

54. Le Secrétariat a commencé par présenter le rapport sur l'évaluation du PANUREDA au cours de la période 1986-1990; l'évolution des conditions économiques et sociales en 1990 étant considérée comme un moment particulier du programme (l'année finale) de cette période d'évaluation.

55. Il a rappelé brièvement les circonstances qui ont présidé à la préparation du PPREA et du PANUREDA qui constituent d'ailleurs un seul et même programme ayant reçu successivement l'aval de l'OUA et l'engagement de la Communauté internationale à travers l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces circonstances étaient caractérisées par une sécheresse généralisée qui avait touché plus de 30 pays africains en 1985, la désertification grandissante d'une partie du continent, un environnement international alourdi par le poids de la dette et la baisse continue du prix des produits de base.

56. L'objectif central du programme était de parvenir à un redressement rapide de la situation économique et sociale du continent grâce à la mobilisation de ressources internes et externes.

57. Le programme met l'accent sur le développement de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des secteurs connexes d'appui qui sont :

- l'agro-alimentaire et l'agro-industrie ;
- l'industrie de fabrication d'intrants agricoles ;
- les transports et communications ;
- le commerce intra-africain ;
- la gestion de la dette; et,
- la mobilisation des ressources.

58. La mise en oeuvre de ce programme devrait conduire en l'espace de cinq ans au redressement de la situation et au lancement d'un processus de transformation structurelle de l'économie africaine.

59. L'évaluation du programme a permis de mettre en lumière les secteurs ayant enregistré des résultats positifs et ceux ayant de résultats moins satisfaisants.

60. Parmi les résultats positifs, il convient de retenir l'augmentation de la production agricole notamment au Burundi et au Zaïre où elle est passée de l'indice 100 en 1985 à l'indice 110 et 102, respectivement, en 1989 même si elle a connu une certaine baisse au Rwanda où ce même indice est passé de 100 en 1985 à 83 en 1989.

61. Il convient de signaler également un courant favorable de flux de capitaux (transfert sans contrepartie) qui est passé de 88 à 141 millions de \$ pour le Burundi; de 125 à 137 millions \$ pour le Rwanda et de 189 à 213 millions \$ pour le Zaïre, au cours de la même période. Ces transferts ont eu un effet favorable sur la balance des capitaux qui est restée excédentaire pour le Burundi et le Rwanda et qui, pour le Zaïre, est passé du négatif (-382 mio \$) en 1987 au positif (269 mio \$ en 1989).

62. Mais face à ces résultats encourageants, on relève des résultats moins satisfaisants dans les autres secteurs. Ainsi, pour la production globale, le PIB de la sous-région a baissé de 20 % en passant de 100 en 1987 à 79 en 1989; il en est de même du PIB par habitant qui lui, a connu une baisse de 33% au cours de la même période, en raison de la forte croissance de la population.

63. Le service de la dette est demeuré élevé car le ratio des exportations sur les paiements au titre de la dette est passé de 33 à 44% pour le Burundi, de 28 à 24 % pour le Rwanda et de 172 à 165 % pour le Zaïre entre 1987 et 1989.

64. Le cours des produits de base a diminué, ce qui a accentué la détérioration des termes de l'échange. Ainsi le prix du café, principal produit d'exportation pour les trois pays de la sous-région, est-il passé de 147 cents par livre en 1986 à 52 cents en 1990 pour le robusta et de 229 à 80 pour la même période pour l'arabica à New York.

65. L'inflation a progressé assez fortement au Burundi passant de base 100 en 1986 à 130 en 1990; alors qu'au Zaïre elle est passée de base 100 à 1117 au cours de la même période. Seul le Rwanda a su maintenir l'inflation à un niveau raisonnable puisqu'elle a progressé de 8 % seulement entre 1985 et 1990.

66. Ces contre-performances s'expliquent par la conjoncture internationale défavorable, mais aussi et surtout par l'application généralisée des programmes d'ajustement structurel classique (PAS) qui mettent l'accent sur le contrôle de certains agrégats à court terme aux dépens de stratégies à long terme ainsi que la formation de certaines politiques telles que :

- le contrôle de la masse monétaire ;
- le contrôle et la réduction du crédit ;
- le taux de change (dévaluation) ;
- la libéralisation généralisée du commerce; et,
- la privatisation des entreprises de l'Etat.

67. Le Secrétariat a évoqué le récent séminaire de Yaoundé sur l'évaluation du PANUREDA qui a eu lieu du 4 au 8 mars 1991 et en a rappelé les recommandations les plus importantes qui portent sur :

- l'adoption du taux de change multiple ;
- l'introduction du taux d'intérêts différentiels ;
- l'application d'une politique de soutien de prix en production ;
- la participation de toutes les catégories sociales dans le processus de développement : ONG, Chambre de Commerce, entrepreneurs/promoteurs, dans un contexte de démocratisation.

68. Malgré le caractère technique de certaines recommandations, l'application du CARPAS constitue une alternative ou un complément indispensable aux PAS actuels.

69. Cette présentation a été suivie d'un débat au cours duquel le réunion a exprimé ses points de vue sur les PAS et le CARPAS.

70. Tout en reconnaissant la pertinence des critiques formulées à certains aspects des PAS, la réunion a tenu à mettre en évidence les difficultés auxquelles sont confrontés les Experts des Etats lors des négociations avec les Institutions financières internationales qui ont tendance à imposer leurs conditions d'évolution vers l'instauration d'un PAS couvrant les aspects sociaux et d'un PAS politique dont il faut payer le prix a été évoquée.

71. La réunion a exprimé ses inquiétudes face aux conditions imposées par les bailleurs de fonds qui sont parfois contraignantes. On a cité l'exemple du programme de redressement économique élaboré par les experts d'un Etat membre dont le financement par le donateur était subordonné à un accord préalable avec les institutions financières internationales et qui en définitive ont fait valoir leur point de vue.

72. Toutefois, la réunion a confirmé qu'il est apparu que dans certains cas (Burundi), l'application du PAS n'a pas eu que des effets négatifs. Des résultats positifs ont été enregistrés notamment en ce qui concerne le flux de ressources financières (transferts sans contrepartie) ainsi que l'accroissement de la production agricole.

73. La réunion a insisté sur la difficulté à concilier les recommandations du CARPAS avec les politiques des PAS actuels. C'est ainsi que l'idée d'un PAS sous-régional a été émise.

74. Le Secrétariat a tenu à attirer l'attention sur le fait que le CARPAS, comme le Plan d'Action de Lagos ou le programme de la Décennie d'industrialisation, constitue avant tout un cadre de réforme. Il revient donc à chaque Etat lors de l'élaboration de son Plan ou de sa politique de développement de tenir compte des spécifications qui lui sont propres.

75. Néanmoins, il s'avère nécessaire d'harmoniser les politiques sur un certain nombre de secteurs macro-économiques, tel que la politique des prix des produits agricoles, si l'on veut maintenir et renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales. Dans cette optique, la proposition d'un PAS sous-régional mérite toute l'attention de la réunion.

76. En définitive, il a été conclu que le MULPOC examine la possibilité d'apporter une assistance spécifique aux pays de la sous-région dans l'application des recommandations du CARPAS.

V. EXAMEN DETAILLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL
DURANT L'ANNEE 1990. (Point 7 de l'ordre du jour)

V.1. AGRICULTURE ET ALIMENTATION (Point 7.1 de l'ordre du jour)

- (i) L'amélioration du fonctionnement des coopératives et autres organisations/associations de paysans au Burundi, Rwanda et Zaïre
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/07)
- (ii) Les difficultés de commercialisation des produits alimentaires imputables aux infrastructures en Afrique du Centre
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/08)
- (iii) L'amélioration des opérations des institutions de commercialisation des produits alimentaires
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/09)
- (iv) Cadre général à l'intention des fonctionnaires sur les mesures à prendre pour promouvoir la coopération sous-régionale en matière de production de céréales et de tubercules dans les pays desservis par le MULPOC de Gisenyi
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/21).

77. Le Secrétariat a introduit globalement ces quatre documents préparés sur la coopération sous-régionale dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

78. Il a souligné l'importance du secteur rural dans l'économie de la sous-région. Cependant, malgré les potentialités existantes au niveau de la production et du commerce, il a indiqué que les capacités des pays à couvrir la demande en produits alimentaires diminueront si les séries de mesures et de réformes qu'ils appliquent sous l'égide des institutions financières internationales continuent avec la même tendance.

79. Il a précisé que les réformes sont nécessaires pour le redressement économique dans la sous-région. Il a invité la réunion à examiner les effets des programmes de réformes sur l'objectif d'autosuffisance collective en

produits agricoles, élevage, pêche et forêts et de sécurité alimentaire dans la sous-région. Il a ainsi proposé un certain nombre d'éléments de programmes de réforme à considérer pendant la discussion.

80. Pour rendre les programmes de réforme conformes aux objectifs de développement auto-centré et auto-entretenu au niveau sous-régional, il a suggéré les principaux points de réflexion suivants :

- harmonisation des politiques de développement afin que les programmes de réforme au niveau national ne compromettent pas les efforts d'intégration des économies rurales au niveau sous-régional. Par exemple la libéralisation du marché devrait être reformée pour que le marché notamment céréalier puisse être protégé et préservé principalement pour les unités de production de la sous-région ; et,

- récupération des entreprises notamment agro-industrielles restructurées ou candidates à la liquidation pour être transformées en unités multinationales (privées ou mixtes) et de dimension sous-régionale. Ceci pourrait être fait par la méthode des actions croisées à l'instar des dettes croisées.

81. Il a informé la réunion que le projet multisectoriel d'assistance du PNUD à la CEEAC exécuté par la CEA esseyera de trouver des éléments de réponses à certaines des questions soulevées.

82. Au cours des débats qui ont suivi, la réunion a félicité le Secrétariat pour la qualité des rapports et de la présentation des documents. Les délégués du Zaïre et du Burundi ont informé la réunion que des programmes des réformes sont en cours d'élaboration ou d'exécution dans les Etats respectifs. Pour le cas du Zaïre, des discussions très récentes lors d'une table ronde avec la participation des opérateurs économiques et des partenaires au développement, ont porté notamment sur les problèmes des réformes dans le secteur agricole.

83. La réunion a souligné la nécessité de rendre les programmes de réformes compatibles avec les objectifs poursuivis dans le secteur agricole. L'exemple d'une dévaluation de la monnaie nationale qui peut contribuer à rendre plus coûteuse l'importation des intrants et bloquer les efforts d'intensification dans le secteur agricole, a été citée.

84. La réunion a surtout mis l'accent sur la nécessité de considérer les réformes notamment du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dans un contexte sous-régional et de renforcer les capacités d'analyse des politiques de développement agricole pour mieux négocier avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement. Les réformes devraient aider à la protection des espaces économiques, principalement pour les productions des unités de la sous-région tout en développant la compétition entre elles.

85. L'opportunité de suppression des subventions à la production dans le paquet des réformes offertes aux Etats membres s'est posée. Le Secrétariat a indiqué que la CEA avait préparé en 1990 une étude sur les subventions à la production agricole présentée à la 16ème conférence des Ministres chargés de l'Economie et de la Planification. Cette étude concluait que les subventions, certes sélectives, sont indispensables pour promouvoir et soutenir la production agricole.

86. Il a été rappelé que l'agriculture continue et continuera d'être subventionnée dans les pays producteurs, ne serait-ce que pour préserver la vie rurale. Aussi, il a été souligné que l'avantage des pays africains dans certains produits agricoles se trouve érodé par les pays développés par la pratique de la subvention à l'exportation. L'enlisement des négociations au niveau du GATT par un désaccord entre les Etats Unis et les pays de la Communauté Européenne sur le niveau de la réduction de la subvention à l'agriculture accordée aux exploitants agricoles européens constitue un exemple édifiant.

87. La réunion a souligné le rôle important de la femme dans la recherche de l'autosuffisance collective et de la sécurité alimentaire justifiant la nécessité de l'associer activement au processus de transformation et de réforme du monde rural pour que ses intérêts soient pris effectivement en compte.

88. Dans ce sens des efforts devraient être faits pour développer et vulgariser des technologies simples et appropriées pour la transformation des céréales, tubercules et racines afin de réduire le temps de préparation et de cuisson. L'accès des femmes aux crédits intrants et technologiques devrait être facilité pour accroître davantage le niveau de sa production et de sa contribution à l'économie rurale.

89. Les questions de la transformation des produits agricoles comme facteur de réduction des pertes, favorisant le commerce sous-régional et extérieur et la consommation au sein des ménages urbains ainsi que les potentialités pour une exploitation industrielle du manioc produit à grande échelle ont été très discutées.

90. Le Représentant de l'ONUDI a indiqué que les pays asiatiques ont développé un marché important en Europe et aux Etats Unis pour les cossettes de manioc qu'ils n'arrivent pas à satisfaire. Il a suggéré que les pays de la sous-région puissent exploiter ces marchés de cossettes de manioc qui ne nécessitent même pas une transformation industrielle sophistiquée.

91. La Délégation du Zaïre a informé la réunion des efforts entrepris par son pays pour une exploitation industrielle du manioc notamment sur le plateau de Bateke avec une assistance allemande.

92. Le Secrétariat a indiqué que la CEA a développé avec succès une technologie de fabrication de farine composée basée sur la transformation du manioc. Il a surtout évoqué le cas de l'expérience des promoteurs et chercheurs Ivoiriens qui ont réussi à développer une industrie de transformation du manioc dans un environnement toutefois défavorable à leur initiative. En effet, il a souligné que les promoteurs n'ont pas toujours obtenu satisfaction à leur demande de réduction de 10 % du volume d'importation de la farine au profit d'une plus grande production nationale de farine composée.

93. L'importance des pistes agricoles dans le développement de l'agriculture a été soulignée.

94. La Délégation Rwandaise a indiqué que le document qui aborde cette question semble ignorer les efforts déployés par le pays pour développer les routes de desserte rurale. Il a demandé de rapprocher les informations contenues dans le document avec celles jugées correctes dans les documents présentés sous

95. La réunion a déploré le peu d'importance accordé aux pistes agricoles par les partenaires au développement qui les jugent souvent non profitables. Elle a aussi noté que les coûts récurrents des pistes déjà existantes constituent une charge difficile à supporter par les gouvernements. Le Secrétariat a indiqué que le développement des infrastructures routières dans le milieu rural ne constitue pas souvent une priorité alors qu'elle est indispensable pour que l'agriculture puisse jouer son rôle moteur. Concernant le financement des infrastructures routières et leurs entretiens, il a indiqué que les taxes prélevées à cet effet et souvent incluses dans le prix à la pompe du carburant pouvaient être utilisées pour développer celles du milieu rural. Aussi, il a souligné la possibilité de procéder à des prélèvements (taxes) au niveau du paysan pour développer une meilleure infrastructure routière.

96. La réunion est consciente des difficultés liées à la disponibilité des données statistiques appropriées. Toutefois il a relevé des lacunes au niveau de la collecte des données et a invité le Secrétariat à faire plus d'efforts pour améliorer cette situation. Selon le Secrétariat, des actions de développement de l'appareil statistique s'avèrent nécessaires afin de résoudre ces problèmes.

97. Le rôle de la recherche dans l'accroissement de la productivité et de la production a été souligné. Le représentant du PNUD a indiqué que son organisation a accordé une assistance à la CEPGL d'un montant de 2,264 millions de dollars des Etats Unis comprenant un volet de recherche agricole. Dans ce cadre, la réunion a voulu connaître l'état d'avancement de l'étude CEPGL sur l'identification des zones à haut rendement de production de céréales et tubercules de base.

98. Le Secrétariat a indiqué qu'une étude de pré faisabilité a été menée par le MULPOC et transmise au SEP/CEPGL sur recommandation de la deuxième réunion du Comité de Suivi. Il a été convenu alors que la poursuite de l'étude sera assurée par le SEP/CEPGL.

99. La réunion a noté que certains projets restent longtemps sans financement et qu'il y a lieu de réfléchir sur les causes de cette situation.

100. La réunion a pris bonne note des quatre rapports. Elle a recommandé qu'une étude approfondie soit menée sur les effets des programmes de réformes liés aux efforts déployés pour parvenir à l'autosuffisance collective en produits agricoles.

V.2. INDUSTRIE

(Point 7.2. de l'ordre du jour)

- (i) Les mécanismes propres à promouvoir l'intégration et la coopération dans chaque sous-région (Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/10)
- (ii) La promotion des investissements et la mobilisation des ressources en vue de l'investissement au projet de petites industries (Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/11)

101. En présentant ces deux documents, le représentant du Secrétariat a tout d'abord rappelé que le Programme d'Action de Lagos (PAL), le Programme de la Décennie de Développement Industriel de l'Afrique (DDIA) et d'autres forum, accordent un rang de priorité élevé à la coopération sous-régionale et régionale en vue d'une industrialisation accélérée, autosuffisante et auto-entretenu. Etant donné les contraintes que rencontrent individuellement les pays, la coopération sous-régionale s'impose dans la création des industries industrialisantes et intégrantes. En raison du volume d'investissement et des intrants qu'elles requièrent, leur réalisation dépasse les moyens d'un seul pays.

102. L'exiguité du marché et l'insuffisance des ressources ne permettent pas aux pays africains de soutenir individuellement un programme d'industries de base et d'échelle. Les pays africains devront au niveau national et sous-régional, élaborer et harmoniser leurs politiques et stratégies industrielles, renforcer les institutions de coopération sous-régionale, afin d'intégrer le développement des ressources locales, des capacités technologiques ainsi que les mécanismes institutionnels et les infrastructures physiques en vue de réaliser une intégration industrielle auto-entretenu.

103. Pour la promotion de l'investissement et la mobilisation des ressources en faveur de la petite industrie, le Secrétariat a rappelé que la sixième Conférence des Ministres Africains de l'Industries tenue en 1981 à Addis Abéba, a recommandé aux pays africains de fournir des efforts pour développer la petite industrie, l'artisanat et les industries rurales pour accélérer le développement de l'Afrique.

104. Suite à cette recommandation, les Etats Africains ont fait des efforts pour mettre en place des mécanismes devant permettre le développement des petites industries. Toutefois, ces efforts ont été contrecarrés par la crise socio-économique du début des années 1980.
105. Le Secrétariat a fait ressortir les fondements de la coopération industrielle et du développement de la petite industrie dans la sous-région. Il s'agit en particulier de la pression démographique, facteur qui exerce une pression grave sur l'environnement et les besoins en investissements, de l'enclavement des pays de la CEPGL qui appelle une plus grande coordination et coopération dans les domaines du transport et des communications, facilitant ainsi la mobilité des facteurs de production et des opérateurs économiques.
106. Le Secrétariat a souligné que la CEPGL possède un potentiel considérable : ressources agricoles, animales, halieutiques, minérales et énergétiques. L'Agriculture constitue l'épine dorsale des économies de la sous-région. Elle contribue pour 34,7 % du PIB dont 27,7 % au Zaïre, 31,1 % au Rwanda et 44,1 % au Burundi, 55 % de la population est rurale au Zaïre, 90 % au Burundi et 93 % au Rwanda.
107. Toutefois, le réseau d'industrialisation de la CEPGL reste relativement bas eu égard à ses énormes ressources naturelles. En effet, la part du secteur manufacturier dans le PNB au Rwanda est de 15,14 %, 8,23 % au Burundi et seulement 2,48 % au Zaïre en 1987. Le secteur industriel de la sous-région reste dominé par les industries légères et caractérisées par une absence totale d'industries lourdes. La plupart des industries de la sous-région fonctionnent autour de 4 % de leurs capacités.
108. Avec ses organes spécialisés (BDEGL, EGL, IRAZ) et les nombreuses mesures institutionnelles qu'elle a adoptées, la CEPGL s'est dotée d'importants mécanismes de coopération et d'intégration industrielles. Des entreprises communes ou communautaires ont été mises en place ou sont en cours de l'être.
109. Dans le cadre de la Décennie de Développement Industriel de l'Afrique (DDIA), un certain nombre de projets stratégiques moteurs et projets d'appui intéressant la sous-région sont en voie de promotion et de réalisation.

110. Malgré ces acquis, le taux de réalisation d'entreprises communes et communautaires, de projets multinationaux dans la sous-région reste très faible alors que d'appréciables efforts sont entrepris aux niveaux national et sous-régional en vue du renforcement de la coopération et l'intégration industrielles.

111. Les causes en sont que les mécanismes de coopération mis en place n'ont pas fonctionné efficacement et que les projets multinationaux sont restés au stade d'études, freinés par diverses contraintes de souveraineté, structurelles, financières, infrastructurelles, carence d'organisation, de coordination et peu de suivi des politiques de coopération.

112. Des recommandations sont formulées dans les rapports. Leur mise en oeuvre fera progresser la coopération sous-régionale et la promotion de la petite industrie.

113. Les interventions sur ces deux rapports ont porté sur quatre points importants : l'absence d'entrepreneurs nationaux dans le processus d'industrialisation des pays africains, les industries industrialisantes et intégratrices, l'intégration sous-régionale en rapport avec les expériences des pays développés et les choix des priorités dans le développement.

114. En ce qui concerne le premier point, la réunion a observé que quelques progrès ont été réalisés depuis l'indépendance des pays, que des essais d'indigénisation de l'entrepreneuriat ont été tentés et que des mécanismes d'incitation se mettent en place par la réforme du système d'éducation avec un accent porté sur les disciplines techniques et de gestion.

115. A cet égard, le représentant du PNUD a informé la réunion sur la création au niveau du siège du PNUD d'une Division chargée de la promotion du secteur privé, sur l'existence d'un projet régional (ATMS) qui s'occupe de la formation des entrepreneurs et hommes d'affaires africains. Un autre projet régional accorde une assistance technique aux grandes entreprises.

116. Sur les industries industrialisantes (industries métallurgiques, mécaniques, chimiques et autres industries d'échelle), la réunion s'est posée la question de savoir s'il ne fallait pas mettre l'accent dans une première étape sur la promotion des petites et moyennes industries et s'il ne fallait pas concilier les types d'industries à promouvoir avec les capacités d'investissement des pays africains.

117. Le Représentant de l'ONUDI a signalé que pour la promotion des PMI, les difficultés d'accès au crédit constituent un obstacle sérieux alors qu'un certain nombre d'africains préfèrent placer leur argent à l'extérieur.

118. Sur l'intégration régionale, la réunion est consciente du délai nécessaire pour y parvenir, des contraintes et obstacles qui pèsent sur les économies africaines.

119. La réunion a relevé par ailleurs qu'il faut nécessairement faire des choix dans les priorités étant donné les ressources limitées des pays.

120. A ces préoccupations de la réunion, le Secrétariat a précisé que la présence d'entrepreneurs africains dans le processus de développement du continent est une condition sine qua non de la réussite dans ce domaine et que les pays africains peuvent s'inspirer des riches expériences des autres régions en développement, l'Asie en particulier. Il a également indiqué que la création d'industries industrialisantes est fondamentale à la transformation structurelle et qualitative des économies africaines et qu'il faut chercher à les créer.

121. L'intégration doit se réaliser le plus rapidement possible étant donné le retard pris par l'Afrique dans tous les domaines d'activités de développement. Sur le choix des priorités eu égard aux ressources disponibles, l'Afrique est contrainte de faire face sur tous les fronts, quitte à privilégier tel ou tel secteur en fonction des exigences nationales et sous-régionales.

122. La réunion a adopté les deux rapports en demandant au Secrétariat de la CEA/MULPOC d'approfondir l'analyse sur la coopération industrielle sous-régionale. Toutefois, cette demande reste conditionnée à la disponibilité des ressources financières au niveau de la CEA.

V.3. ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

(Point 7.3. de l'ordre du jour)

- (i) Rapport sur les possibilités d'une meilleure utilisation globale de l'énergie dans tous les secteurs afin d'accroître la production (BURUNDI-PWANDA-ZAIRE)
Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/13

123. Le Secrétariat a indiqué que ce rapport se réfère notamment aux secteurs de l'agriculture, de transport, de l'industrie, de l'artisanat et du ménage/ services et considère l'évolution de la production et de la consommation de l'énergie dans les différents secteurs afin d'identifier des possibilités d'augmentation du rendement énergétique et de proposer des améliorations possibles, susceptibles d'accroître l'efficacité.

124. Pour cela, des indicateurs appropriés ont été définis comme éléments d'analyse et pour faire ressortir les relations existant entre la consommation et la croissance économique. Il s'agit : de la part du secteur de l'énergie dans le PIB (appréciation de la quantité énergétique consommée par la production d'un bien ou service), de l'élasticité de la demande en énergie en fonction des prix (appréciation de la consommation en fonction du niveau d'activités ou des prix) et la fonction de production qui rend compte tant au niveau macro-économique que sectoriel des relations entre les facteurs de production.

125. S'appuyant sur des données statistiques sur la production et la consommation d'énergie, le rapport formule des possibilités d'amélioration du rendement énergétique pour différents types de source d'énergie.

126. Concernant l'énergie électrique, après avoir défini la notion de rendement, on a relevé que le rendement énergétique moyen de la sous-région est passé en 1986 de 91,3 % à 87,1 % en 1988.

127. Le rapport examine ensuite les évolutions des consommations énergétiques imputables aux principaux secteurs économiques.

128. Pour le transport routier les consommations étant liées directement à la distance moyenne, cette variable a été prise comme indicatrice de la consommation.

Ainsi, pour le Burundi, la distance moyenne parcourue a connu un taux d'accroissement de 7 % entre 1986 et 1988, alors qu'elle a baissé de 22 % au Rwanda (défaut d'approvisionnement) et de 28 % au Zaïre.

129. Dans le domaine du transport aérien, la consommation des trois pays a été appréciable entre 1986 et 1988.

130. S'agissant du secteur de l'industrie, le Burundi a connu en 1988, un taux de croissance de la consommation énergétique de 46 % par rapport à l'année 1986, pour le Rwanda, ce taux est passé à 263 % en raison notamment de la mise en service de la cimenterie de Mashyuza, le Zaïre a enregistré une baisse de 1 % entre 1986 et 1988.

131. Dans le secteur ménage/service, la consommation énergétique au Burundi a baissé entre 1986 et 1988 passant de 1.947.519 litres à 1.717.857. Il en est de même pour le Rwanda et le Zaïre.

132. Dans le secteur agricole, la consommation de l'énergie varie en fonction du nombre et de l'état des machines agricoles ainsi que du niveau d'irrigation. Le rendement, meilleur pour les machines neuves, diminue avec le temps.

133. Des mesures doivent être prises pour améliorer l'efficacité énergétique, d'abord au niveau de la production :

- pour la production d'énergie hydroélectrique, il y a lieu de réévaluer le potentiel hydroélectrique,
- pour le transport, la distribution et le stockage d'énergie, on peut agir soit sur la tension (élévation) soit sur la technique (tension continue pour le transport sur longue distance, câbles cryogéniques et supra-conducteurs).

134. Au niveau de l'utilisation finale, les mesures d'amélioration du rendement énergétique sont spécifiques à chaque secteur.

135. Pour le secteur du transport, elle consiste en l'emploi d'automobiles plus petites, au recours aux chemins de fer plutôt qu'aux transports routier et aérien, à l'approvisionnement régulier en carburant afin d'augmenter le trafic annuel, à l'introduction de nouvelles techniques de transport et de propulsion, à l'urbanisation, au remplacement des transports par les communications, à l'aménagement des zones de loisirs proches des agglomérations

136. Concernant l'industrie, on citera la récupération des gaz résiduels et des basses calories, l'augmentation de la dimension des usines, la coulée continue, la suppression des fuites, l'introduction des nouveaux procédés électro-chimiques et chimiques, la réévaluation des besoins, l'amélioration de l'entretien des équipements, la modification de la composition des ressources énergétiques.

137. S'agissant du secteur de l'agriculture, il y aura lieu d'améliorer la structure de la production, l'utilisation de la capacité et l'intégration, de recycler les déchets agricoles, de modifier la structure de la demande.

138. Les mesures à prendre au niveau du secteur portent sur l'isolation des appareils et des bâtiments, la réduction de la consommation, l'introduction des capteurs solaires, la conception des bâtiments axée sur l'économie, l'augmentation du revenu.

139. Pour la mise en application de ces mesures, le Secrétariat suggère l'organisation au niveau du SEP/CEPGL et de l'EGL, d'un séminaire regroupant tous les responsables de la planification et de la gestion de l'énergie. Dans ce cadre, seront formulées des mesures appropriées et pratiques de nature à accroître le rendement énergétique.

140. Après cette présentation, la réunion a émis quelques observations sur ce rapport. Elle a noté d'abord que la sous-région utilise dans une proposition relativement importante d'autres sources d'énergie telles que le bois de chauffe. Il peut aussi exister d'autres sources d'énergie de substitution. Les termes de référence du rapport n'étant pas inclus, il n'a pas été possible à la réunion d'apprécier les raisons pour lesquelles ces points n'ont pas été abordés dans le rapport.

141. La réunion a fait aussi remarquer que le rapport formule des conclusions très théoriques ne débouchant pas sur des recommandations précises et concrètes pour des réalisations pratiques.

142. Le Secrétariat a signalé que les termes de référence sont annexés au rapport et que les suggestions faites découlent de l'analyse des éléments qui y sont contenus. De plus, il est proposé la tenue d'un séminaire regroupant tous les responsables de la planification et la gestion de l'énergie.

143. La réunion a pris note de ces informations, toutefois elle a demandé

(ii) Rapport sur la préparation en Afrique de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement 1992
Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/14

144. En introduisant ce document, le Secrétariat a rappelé qu'en décembre 1985, une conférence sur l'environnement a été organisée en Egypte. En 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a fait sortir un rapport connu sous le nom Brundland.

145. Après examen de ce rapport et par sa résolution 42/187, l'Assemblée Générale a décidé entre autres, que les commissions régionales devraient organiser des conférences régionales lesquelles regroupaient les Ministres de l'Environnement, de la Planification et de l'Education.

146. En outre, les commissions régionales ont été invitées à jouer un rôle important dans le processus de préparation de la conférence de 1991. En mai-juin 1989, une autre conférence a été organisée à Kampala (Ouganda). A l'issue de cette conférence, un plan d'action intitulé Plan d'Action de Kampala fût adopté.

147. Pour atteindre les objectifs de la Conférence, des groupes sous-régionaux ont été créés. Un pays dans chacun de ces groupes a été désigné comme point focal. Ces groupes et ces pays sont :

Afrique Centrale (CEEAC)	: Rwanda
Afrique de l'Est	: Tanzanie
Afrique Australe	: Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	: Sénégal
Afrique du Nord	: à préciser ultérieurement

Pour l'Afrique Centrale, la réunion tenue à Kigali du 6-8/12/1989 a adopté le renforcement du programme de coopération.

148. En ce qui concerne la conférence de 1992 pour la région africaine, il a été convenu, qu'en plus des questions spécifiques à l'environnement, elle inclue des réflexions sur les stratégies d'application de programmes intégrés dans les différents secteurs au regard de leur soutien à un développement durable. Cette concertation devrait tenir compte du programme d'action de Kampala de 1989.

149. Concernant l'application du programme d'action de l'Afrique vers un développement durable, les questions traitées dans le programme d'action de Kampala devraient être harmonisées avec celles prévues pour la conférence de 1992.

150. Pour la préparation de la conférence de 1992, les dispositions ci-après ont été prises :

- il a été demandé aux pays membres et aux organismes des Nations-Unies de transmettre à la CEA leur contribution par le biais des Représentants-Résidents du PNUD;

- les mécanismes politiques devraient accepter toutes les interventions sur les différents problèmes et assurer la participation effective des populations et de leurs organisations et associations;

- le calendrier de la préparation de cette conférence prévue en juin 1992 au Brésil se présente comme suit :

- . Préparation et mise au point du document de la conférence : février 1991;
- . Forum de personnalités, en particulier africaines, chargées d'examiner le document : février 1991;
- . Activités sous-régionales dans le cadre des réunions des MULPOCs et d'autres organes intergouvernementaux et non gouvernementaux en 1991-1992;
- . Conférence régionale en Egypte : 8-12 avril 1991;
- . Présentation du rapport de la conférence à la conférence des Ministres de la CEA : avril 1991;
- . Présentation du rapport à la conférence au Sommet de l'OUA : juin 1991.

151. Faisant suite à cette présentation, la délégation rwandaise a voulu savoir les activités que doit, dans ce cadre, assumer le Rwanda en tant que point focal pour l'Afrique Centrale, après la tenue de la réunion de Kigali.

152. Le Secrétariat a précisé que le Rwanda pourrait jouer un rôle de catalyseur pendant la période 1991-1992 pour le suivi et la réussite de la préparation de cette conférence au niveau de cette sous-région.

153. La réunion a pris bonne note de ces informations formulées dans ce rapport.

V.4. COMMERCE

(Point 7.4. de l'ordre du jour)

(a) Rapport sur la facilitation des échanges et la libéralisation du commerce dans le contexte des groupements économiques sous-régionaux. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/15

154. En introduisant ce document, le Secrétariat a attiré l'attention sur la faiblesse des échanges intra-communautaires estimés à 0,6 % de l'ensemble des échanges de la CEPGL. Pourtant le cadre institutionnel existe : Accord commercial et de coopération douanière, les protocoles sur la libéralisation des produits du cru et des produits originaires ; Avis CEPGL d'importation et d'exportation destiné à remplacer les licences classiques et promouvoir l'utilisation des monnaies nationales; facilités de circulation accordées aux hommes d'affaires de la communauté.

155. Malgré toutes ces mesures, les difficultés demeurent. Elles sont d'ordre administratif (difficultés de circulation et de transit), d'ordre monétaire (inflations incontrôlées, difficultés de change) et d'ordre économique (similitude des produits et faible complémentarité).

156. La réunion, tout en reconnaissant la complexité du problème, a regretté certaines insuffisances du document qui ne propose pas de solution concrète et qu'il faudrait améliorer en conséquence. Elle fait observer d'autre part que des études similaires ont été déjà entreprises par le MULPOC, lesquelles ont été jugées satisfaisantes.

157. Se référant à une étude en cours sur la structure des prix des produits originaires, le Secrétariat a proposé, après l'exécution de celle-ci, l'organisation d'une réunion des opérateurs économiques de la sous-région pour l'examiner. Il sera alors demandé aux opérateurs économiques d'analyser l'ensemble des problèmes incluant ceux relatifs à la facilitation des échanges et la libéralisation du commerce et de faire des recommandations concrètes pour lever les obstacles et promouvoir les échanges intra-communautaires.

Ces recommandations seront portées à la connaissance de la réunion à l'occasion de sa prochaine réunion.

V.5. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
(Point 7.5. de l'ordre du jour)

158. Les activités du secteur des transports inscrits au programme de travail pour l'année 1990 comprennent deux études à exécuter par le MJLPOC et quatre rapports sur la deuxième Décennie des Nations-Unies pour les transports et communications en Afrique, que la Division substantive de la CEA doit préparer. Les intitulés de deux de ces rapports ont été reformulés.

159. Le MJLPOC a entrepris en outre trois activités additionnelles se rapportant aux transports lacustres et aérien.

(i) Etude sur la mise en place d'un réseau de transport routier
intégrés reliant les pays membres de la CEPGL

160. Le document souligne que l'accord CEPGL sur les normes techniques de transit routier, l'étude CEPGL sur le désenclavement global et le plan quinquennal CEPGL adopté par le Sommet des Chefs d'Etat en mars 1991 définissent les axes routiers inter-Etats de la Communauté, lesquels ont enregistré notamment au Burundi et au Rwanda un niveau de réalisation avancée. Environ 30 % de la partie zafroise de ces axes sont sur le point d'être asphaltés.

161. L'efficacité de ce réseau inter-Etats dans son rôle de soutien à la mise en oeuvre des objectifs fondamentaux de la CEPGL notamment dans la promotion des échanges communautaires reste cependant très minime : pour un montant global de 4.384 millions de US dollars des échanges totaux de la Communauté en 1989, les échanges intra-communautaires se situent à 25 millions de US dollars seulement soit 0,6 %.

162. Bien plus que d'autres facteurs, le transport et plus particulièrement le système d'axes routiers CEPGL est impliqué pour être à l'origine des problèmes, en raison surtout de son caractère embryonnaire, de l'insuffisance de ses fondements économiques et de la faiblesse des politiques CEPGL dans la gestion du réseau.

163. Partant de ces constats, l'étude examine, analyse et formule les conditions requises pour la conception et la mise en place d'un réseau routier intégré CEPGL plus dynamique et efficace. L'étude fait prévaloir que pour cela, le réseau doit répondre simultanément à trois niveaux d'intégration : l'intégration aux objectifs économiques de la CEPGL mesurée sur bases de critères spécifiques d'intégration aux besoins réels des secteurs économiques principaux en matière d'infrastructures, l'intégration du réseau routier CEPGL aux infrastructures des autres modes de transports CEPGL (intégration intermodale) et l'intégration interne ou modale du réseau routier CEPGL.

164. Quoique l'étude se rapporte aux liaisons routières inter-Etats, elle insiste sur la nécessité de s'assurer que le réseau routier inter-Etats intégré ainsi généré s'intègre en même temps au réseau de désenclavement de la Communauté vers l'extérieur et aux réseaux et programme routiers nationaux respectifs.

165. Suite à des nombreuses distorsions relevées à ces différents niveaux d'intégration entre les composantes nationales du réseau routier CEPGL tel que conçu précédemment, des mesures correctives doivent être prises. Elles fixent la politique CEPGL de mise en place d'un réseau routier intégré.

166. Si l'étude a permis de retracer cette politique dans ses grandes lignes, elle propose que les experts nationaux du transport routier CEPGL, les premiers concernés, se concertent pour l'approfondir, l'affiner et l'appuyer collectivement avec les obligations qui en découlent afin de présenter des propositions concrètes et réalisables aux autorités politiques de la CEPGL.

167. Après cette présentation, la délégation du Zaïre a informé la réunion d'un programme d'investissements routiers en cours de mise en exécution pour désenclaver la partie Est du Zaïre et assurer par la même occasion les liaisons vers le Burundi et le Rwanda. Les principaux éléments de ce programme portent sur :

- la poursuite du bitumage de l'axe Bukavu-Kisangani;
- le démarrage des travaux (appel d'offre en cours) pour le revêtement économique de l'axe Goma-Beni;
- la réhabilitation des routes en terre de l'axe Beni-Kasindi;

- la construction d'ouvrages d'art définitifs sur les axes Wira-Fizi et Bukavu vers Kindu;
- le lancement d'études de la bretelle Sake-Walikale.

168. Tous ces efforts visent en particulier la mise en place de liaisons fiables d'une grande partie du territoire du Zaïre avec les deux pays partenaires au sein de la CEPGL.

169. D'une façon générale, les Etats membres de la CEPGL développent dans deux directions leurs politiques de désenclavement : liaisons avec les pays limitrophes d'une part et avec les ports maritimes d'autre part.

170. La réunion a convenu que si effectivement les problèmes liés à la mise en place d'un réseau routier intégré CEPGL sont importants et que l'étude a procédé à des analyses et formulé des propositions intéressantes, une approche plus globale du système de transport CEPGL incluant aussi bien le désenclavement interne que vers l'extérieur de la CEPGL et prenant en même temps en considération le transport multimodal et les conditions externes (axes de transit) constitue le cadre souhaitable des démarches à retenir dans ce domaine.

171. Elle a par ailleurs noté que la solution des problèmes liés aux techniques routières identifiés dans l'étude relèvent des compétences des experts spécialisés dans ce domaine.

172. C'est ainsi que, après avoir pris connaissance des explications fournies par le Secrétariat sur le fait que l'étude, quoique axée sur la mise en place d'un réseau routier intégré reliant les pays membres de la CEPGL, a insisté sur la double nécessité de prendre en considération l'adaptation de ce réseau avec le réseau de désenclavement vers l'extérieur et les réseaux routiers nationaux respectifs, la réunion a adopté l'étude et soutenu la recommandation qu'elle a formulée pour l'organisation d'une réunion de concertation d'un groupe de travail d'experts nationaux du transport routier. Des réflexions sur l'approche globale du système de transport CEPGL seront abordées au cours de cette réunion.

(ii) Etude visant à déterminer et uniformiser les droits prélevés sur le transport routier au sein de la CEPGL

Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI I/17.

173. Cette étude présentée par le Secrétariat découle des activités recommandées par l'atelier organisé par le SEP CEPGL pour examiner l'étude sur le désenclavement global.

174. L'uniformisation en matière de droits prélevés ou taxation sur le transport routier est une démarche vers laquelle une entité économique sous-régionale telle que la CEPGL doit chercher. L'étude montre toutefois que la taxation routière dépend de nombreux facteurs économiques et techniques lesquels sont, dans les conditions actuelles, très différentes au niveau des pays respectifs de la CEPGL. Avant de parvenir à une uniformisation des taxes, il faut d'abord parvenir à éliminer les distorsions existant entre ces facteurs, c'est-à-dire viser à harmoniser les systèmes de taxation routière des Etats membres de la CEPGL.

175. L'adoption d'une méthodologie commune de détermination de ces systèmes de tarification des infrastructures routières constitue le premier pas vers cette harmonisation.

176. La taxation au coût marginal social d'usage constitue le fondement classique de détermination de la taxation des infrastructures routières car c'est pour le moment la formule qui se rapproche mieux que toute autre du principe économique de l'allocation optimale des ressources.

177. Son application pose toutefois de nombreux problèmes. Dans le cadre des Etats membres de la CEPGL, ces problèmes prennent une dimension plus importante dans la mesure où le plein emploi et la croissance économique continue conditionnant notamment l'applicabilité des théories économiques de base ne sont pas établis. En effet, en ce qui concerne les pays de la Communauté, la réalité est bien en-deça de ces situations : les infrastructures routières sont explicitées, durant presque toute leur durée de vie économique, à un niveau de trafic très inférieur à la capacité optimale et une évolution économique sinon négative du moins instable s'instaure depuis une certaine période.

178. La taxation au coût marginal social des infrastructures routières est dans ce cas accompagnée d'un déficit équivalant au déficit de revenu bien connu d'une unité de production dans une situation de rendement croissant (cas des infrastructures routières où la capacité optimale est atteinte à un niveau de trafic très inférieur à la capacité optimale et une évolution économique sinon négative du moins instable s'instaure depuis une certaine période).

179. D'autres problèmes spécifiques tels que ceux découlant de l'indivisibilité des infrastructures routières sont analysées dans la perspective d'une taxation au coût marginal social des infrastructures routières CEPGL.

180. Après avoir attiré l'attention sur ces problèmes, l'étude propose des formules de détermination pratique des différentes composantes du coût marginal social d'usage des infrastructures routières.

181. L'étude analyse ensuite les systèmes de taxation routière adoptée au niveau des entités économiques sous-régionales de transit pour le désenclavement de la CEPGL.

182. Ces analyses confirment l'existence de nombreuses distorsions entre les facteurs de détermination des taxes routières tels que les normes de portance des chaussées, les normes de construction géométrique des routes, les structures des parcs véhicules, les niveaux de qualité des services offerts par les infrastructures routières CEPGL, les structures des taxes prélevées sur le transport routier.

183. Ces analyses ont d'autre part relevé que le recours à une méthode de détermination économique des coûts d'usage des infrastructures routières n'est pas encore pratiqué par les Etats membres. Ce qui en particulier explique que seules deux composantes du coût d'usage des infrastructures routières sont prises en compte dans les taxes qu'ils perçoivent et que des déficits plus ou moins importants apparaissent de façon quasi-permanente entre les dépenses routières réelles et les allocations budgétaires y relatives.

184. Pour la mise en place d'infrastructures routières CEPGL offrant des services de qualité en mesure de mettre en oeuvre les objectifs CEPGL, ces distorsions doivent être corrigées par des politiques d'harmonisation. Dans cette optique l'étude propose des actions d'harmonisation à développer et recommande qu'une concertation entre les techniciens CEPGL dans le domaine routier puissent les examiner et s'accorder sur une politique commune à soumettre à l'appréciation des Autorités compétentes de la CEPGL.

185. Après cette présentation, la réunion est d'avis qu'effectivement l'environnement économique de la CEPGL dicte la prise en compte, dans sa politique de taxation routière, des systèmes de tarification adoptée tant au niveau des entités économiques sous-régionales de transit qu'au niveau des

Elle a appuyé la recommandation de l'étude visant à définir une politique commune CEPGL en matière de taxation routière laquelle devra être ensuite discutée et harmonisée avec celles adoptées par les partenaires de la CEPGL pour son transport de désenclavement.

186. La réunion a aussi convenu qu'étant donné la technicité et la complexité des questions liées à la taxation routière, un projet CEPGL de recherche en la matière s'avère utile afin de permettre aux Etats membres de maîtriser cette question et notamment d'évaluer de façon précise les manques à gagner découlant de l'adoption des politiques volontaires de fixation des taxes routières à des niveaux ne résultant pas de leur détermination économique. Il en est de même de l'évaluation du déficit accompagnant une taxation partielle à un niveau inférieur au coût économique et de la politique à adopter pour financer ce déficit.

187. La réunion a adopté l'étude et appuyé les recommandations formulées en particulier celle d'inclure la question relative à la taxation et entretien routier CEPGL à l'ordre du jour de la réunion de concertation d'un groupe de travail d'experts nationaux CEPGL du domaine du transport routier.

(iii) Rapport d'exécution des travaux de balisage et de restauration des échelles d'étiage du lac Kivu. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/18

(iv) Rapport du stage de formation pour l'utilisation efficace du balisage et des échelles d'étiage du lac Kivu. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/18

188. En introduisant ces rapports, le Secrétariat a rappelé que le premier a été établi en application d'une recommandation du Comité de Suivi qui, lors de sa deuxième réunion, a demandé qu'à la fin des travaux de balisage, un rapport d'exécution en soit établi pour être soumis à l'examen du groupe de travail du COPTRALAC qui formulera les dispositions à prendre en conséquence.

189. Une mission d'inspection de l'exécution sur le terrain des travaux a précédé la réunion du groupe de travail à la fin de laquelle les représentants des départements ministériels respectifs concernés ont procédé, en présence des autorités riveraines du lac (de Gisenyi et de Goma) à la réception officielle des travaux.

190. Parmi les recommandations prises par le groupe de travail figure l'organisation urgente d'un stage de formation pour l'utilisation efficace du balisage et des échelles d'étiage du lac Kivu.

191. Le deuxième document fait rapport sur l'organisation de ce stage financé par la CEA et qui s'est tenu à Gisenyi du 31 octobre au 7 novembre 1990.

192. Trois thèmes, dont les modules sont annexés dans leur intégralité au rapport afin de servir d'ouvrage de vulgarisation CEPGL en la matière, ont été développés et appuyés par des travaux pratiques durant ce stage.

193. Les recommandations du stage seront soumises à l'examen préalable du COPTRALAC dont la réunion est prévue incessamment.

194. La réunion a pris bonne note de ces deux rapports.

(v) Rapport de la Dixième réunion du COPIC. Doc.CEA GSY MULPOC REI A /20

195. La deuxième réunion du Comité de Suivi a recommandé l'organisation de la Dixième réunion du COPIC afin d'examiner en profondeur les modalités de mise en place d'une coopération tripartite du type joint-venture entre les compagnies aériennes nationales CEPGL parallèlement aux activités de suivi de l'exécution de l'étude de faisabilité pour la création de la compagnie aérienne commune.

196. La dixième réunion du COPIC a été précédée par une réunion du groupe de travail qui a réfléchi sur les bases concrètes de mise en place de la coopération tripartite.

197. La dixième réunion du COPIC a appuyé les propositions du groupe de travail dont notamment la création dans les meilleurs délais, sur base des propositions faites par les compagnies aériennes, de l'exploitation conjointe ainsi que la promotion d'actions de coopération d'appui conformément aux orientations de la Déclaration de Yamoussoukro.

198. Certains problèmes à résoudre au niveau des compagnies aériennes semblent toutefois faire obstacle à la mise en place immédiate d'un joint-venture tripartite.

199. Après cette présentation, un membre du COPIC faisant partie de la Délégation Rwandaise a informé la réunion que les compagnies aériennes nationales de la CEPGL s'activent pour trouver la solution à ces problèmes mais qu'en attendant, des formules d'exploitation conjointe bilatérale sur les axes reliant la CEPGL à l'Europe et à l'Afrique de l'Est se développent et seront opérationnelles dans le courant de l'année.

200. La réunion a pris bonne note de ces informations et du rapport.

(vi) La planification et l'élaboration des projets individuels de la Deuxième Décennie. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/A/22

(vii) Rapport sur le rôle des comités nationaux de coordination dans la formulation et la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/A/23

(viii) Rapport sur les programmes sous-régionaux pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique 1991-2000. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/A/24

(ix) Rapport intérimaire sur l'exécution du projet CEA Banque Mondiale sur le programme des transports en Afrique au Sud du SAHARA
Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/A/25

201. Introduisant globalement ces quatre rapports relatifs à la deuxième décennie, le Secrétariat a rappelé les raisons qui ont été à la base de la proclamation d'une deuxième décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

202. Il a ensuite indiqué qu'après la proclamation de la Deuxième Décennie par l'Assemblée Générale (en décembre 1988), la Commission Economique pour l'Afrique en collaboration avec les membres du comité de coordination inter-institutions ont entrepris une série d'activités pour la planification de cette décennie. Ces activités ont consisté notamment dans la définition des objectifs et de la stratégie de la décennie ainsi que des directives pour la préparation de celle-ci.

203. Il a signalé que, pour donner plus de chance de réussite à la Deuxième Décennie, une série de nouveaux mécanismes institutionnels ont été mis en place avec des rôles spécifiques, en plus de ceux existants (conférence des ministres

des transports et des communications et de la planification et le comité de coordination inter-institutions). Il s'agit de :

- Comité de mobilisation des ressources,
- Comités nationaux de coordination,
- Groupes de travail sous-sectoriels,
- Groupes de travail sous-régionaux.

204. Concernant le premier rapport, le Secrétariat a rappelé que, bien que la période de préparation du programme de la décennie touche à sa fin, les informations sur les conditions d'acceptabilité des projets pour être inclus dans le programme de la Décennie restent utiles. En effet, il a été convenu que le programme de la Deuxième Décennie serait flexible, de façon à permettre l'insertion d'autres projets, chaque fois que de besoin et pour autant que ceux-ci répondent aux critères arrêtés à cette fin.

205. Pour pallier aux erreurs reprochées à la première décennie, notamment le manque de méthodes et critères précis de sélection des projets, un comité directeur avait été créé pour définir ces critères qui ont par la suite été adoptés par la 7ème réunion de la conférence des ministres africains des Transports, des Communications et de la Planification, tenue à Tanger (Maroc) en novembre 1989.

206. Pour ce qui est du deuxième rapport, le Secrétariat a mentionné que la création des comités nationaux découle du souci de faire participer les Etats membres à tous les niveaux de préparation et de mise en oeuvre du programme afin d'éviter l'expérience de la première décennie qui a connu une très faible intervention des Etats dans l'élaboration du programme.

207. Les Comités Nationaux de Coordination doivent être composés des représentants tant des administrations impliquées dans les questions sur les transports et de communication que des opérateurs économiques, des collectivités et des usagers. Leur mandat ne se limite pas à la seule phase préparatoire car leur rôle couvre aussi la période d'exécution du programme de la Décennie durant laquelle ils sont appelés à accomplir d'une façon permanente une série d'activités. Toutefois, malgré les décisions prises, 31 pays africains sur 51 avaient mis en place leurs Comités Nationaux de Coordination à la fin de 1990.

208. Lors des réunions de Tanger, les Etats ont convenu d'assurer le bon fonctionnement de ces comités. Toutefois, des problèmes de financement de leurs activités se sont posés. Compte tenu des attentes placées dans cette décennie,

un appel était lancé aux pays africains d'apporter leur soutien au programme de la Décennie en accordant les moyens nécessaires au bon fonctionnement des CNC.

209. Le troisième rapport informe sur le déroulement des travaux de préparation du programme de la décennie au niveau de la sous-région de l'Afrique Centrale dont font partie tous les pays membres de la CEPGL.

210. Les travaux de préparation du programme de la Décennie ont consisté, d'une part, aux niveaux nationaux, sectoriels et sous-régionaux, en une évaluation de la situation existante des différents systèmes de transports et de communications, et de leurs problèmes et contraintes, et d'autre part, dans la formation des programmes d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la décennie.

211. Au niveau national respectif, tous les pays de la CEPGL ont créé leur CNC dans le délai. Toutefois, seuls les rapports du Zaïre et du Rwanda sur la situation du secteur des transports et communications et leur programme d'activités pour la Décennie étaient jusqu'à présent parvenus à l'agence directeur de la Décennie.

212. Il a par ailleurs, été signalé que les pays de la CEPGL, excepté le Rwanda, avaient pris part à la réunion sous-régionale qui a eu lieu du 22 au 26 octobre 1990 à Libreville (Gabon) et dont le but était de consolider au niveau sous-régional, les stratégies et programmes formulés dans le cadre des activités de préparation du programme de la décennie. Cette réunion a décidé d'axer la stratégie de développement du secteur des transports et des communications sur l'approche par couloirs.

213. Le projet CEA Banque Mondiale qui a fait l'objet du quatrième rapport comporte huit composantes qui sont :

- gestion des chemins de fer,
- initiative de l'entretien routier,
- transport et voyages ruraux,
- développement des ressources humaines et institutionnel,
- industrie des camions,
- transport urbain,
- données sur le transport,
- études de transport.

214.. Le rapport donne l'état d'exécution actuelle de chaque composante qui, en général, consiste en l'élaboration d'études de cas et organisation de séminaires-ateliers au cours desquels ont été examinés les résultats de ces études afin de retenir les actions et/ou mesures à adopter pour l'amélioration des politiques et conditions de transport en Afrique du Sud du Sahara. Ces examens ont permis de relever d'autres composantes du projet, lesquelles n'ont pas connu encore de début d'exécution faute de financement. Il s'agit de :

- Taxation du transport et charges à l'utilisateur,
- Facilitation du commerce et du transport,
- Industrie de construction domestique,
- Aviation civile.

215.. Les débats qui ont suivi la présentation de ces quatre rapports ont porté sur les questions de clarification suivantes.

216. La Délégation burundaise a confirmé avoir déjà communiqué à la CEA sa contribution.

217. La réunion a demandé ce qu'attend la CEA des pays qui ont mis en place leur Comité National de Coordination et qui ont déjà élaboré et transmis leur rapport national de stratégie et programme d'action pour la décennie. Précision a été donnée que le rôle du CNC ne devait pas se limiter à la seule activité d'élaboration de ce rapport et programme d'action. Il a aussi pour mandat d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du programme pendant toute la décennie et de formuler des recommandations sur la politique, la planification et la coordination du secteur, de rassembler et diffuser les informations et données concernant ce secteur.

218. Une autre préoccupation de la réunion a porté sur le fait qu'aucun fonds n'a été prévu pour assister les CNC étant donné la situation économique-financière critique qui frappe les pays africains. En réponse, le Secrétariat a rappelé qu'à leur septième réunion tenue à Tanger en novembre 1989, les ministres africains des transports, des communications et de la planification, avaient décidé que les CNC restent à charge des Etats qui, de toute façon, peuvent exprimer entre autres leur engagement à soutenir le programme de la Décennie.

219. Il n'a donc pas été prévu de fonds pour subvenir au financement des CNC. Cependant, la CEA, dans sa mission d'assistance aux pays africains, a envoyé certains de ses experts pour assister les Etats qui l'avaient sollicité. Il a été, par ailleurs précisé que le problème d'assistance aux CNC a été soumis au comité de mobilisation des ressources dont une des ses missions est de chercher les ressources financières pour assister les institutions mises en place dans le cadre de cette décennie pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.

220. Le représentant de l'ONUDI a signalé que son organisation n'a pas été associée dans le projet CEA Banque Mondiale sur les transports en Afrique sud-saharienne alors qu'elle peut être concernée par les volets routes et ouvrages d'art de ce projet.

221. La réunion a pris bonne note des recommandations qui ont été fournies tant en ce qui concerne le projet CEA/Banque Mondiale sur les transports en Afrique au sud du Sahara qu'en ce qui concerne l'état d'avancement des activités de préparation de la décennie. Elle a déclaré que les pays de la sous-région sont suffisamment sensibilisés sur les problèmes de la deuxième décennie et la supporteront de leur mieux.

VI. INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

(Point 7.6. de l'ordre du jour)

(i) Rublication de la revue "Femme et Développement au sein de la CEPGL"
n° 5. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/26

(ii) Rublication de la revue "Femme et Développement au sein"
de la CEPGL n° 6. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/27

222. Introduisant ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a indiqué que les deux publications de la Revue "Femme et Développement" étaient encore à l'impression à l'Imprimerie Printer Set de Kigali. Elles seront disponibles prochainement. Il a cependant porté à la connaissance de la réunion les contenus de ces deux publications.

223. La réunion a réaffirmé son soutien au programme IFD.

224. Elle a demandé au Secrétariat d'envisager la possibilité de faire participer les mécanismes féminins à l'élaboration des termes de référence et aux choix des thèmes des prochains numéros de la revue.

225. Afin de permettre d'apporter des enrichissements d'un numéro à un autre, il a été suggéré d'éviter à l'avenir la sortie simultanée de deux numéros successifs.

226. La réunion a pensé le moment opportun de réfléchir plus en profondeur sur la notion d'intégration de la femme au développement, laquelle semble ne pas être perçue de la même façon. Cette réflexion pourra faire l'objet d'un thème du prochain numéro.

227. La réunion a convenu que tout projet ou étude à entreprendre dans le cadre CEPGL devrait désormais inclure le volet femme.

228. La réunion a proposé qu'une étude soit menée sur l'amélioration des conditions de travail de la femme.

229. Le Secrétariat a confirmé que sa politique, conformément aux directives données par le siège, prévoit et vise désormais à intégrer le volet femme dans tous les projets des secteurs économiques d'intervention du MULPOC. Il a informé la réunion que le MULPOC a organisé un séminaire dont le but était de chercher à alléger le travail de la femme. Par contre, si le Secrétariat s'est toujours efforcé de respecter la périodicité semestrielle convenue pour la publication de la revue, des problèmes de disponibilité du financement dans le délai requis ne lui ont pas toujours permis de respecter les dates fixées.

230. Le Représentant du PNUD a porté à la connaissance de la réunion que si auparavant le volet femme n'a pas été suffisamment pris en considération dans les projets que le PNUD finance, une nouvelle approche déjà en application prévoit une plus grande chance de recevabilité et de financement des projets incorporant le volet femme; il a précisé dans ce contexte que le PNUD Kigali a enregistré au niveau national des expériences réussies de participation des femmes à des projets qu'il a financés.

231. Les délégués des mécanismes féminins qui ont participé à la réunion ont adressé leur félicitation au MULPOC pour les efforts qu'il a consentis afin de maintenir les activités relatives à l'IFD dans son programme de travail.

Elles ont également exprimé leur ~~remerciement~~ à la CEA d'avoir pris en compte les besoins du programme IFD dans le cadre de la restructuration en cours du MULPOC. Elles ont demandé au Secrétariat d'intégrer le volet femme dans les études sur les conditions économiques et sociales de la sous-région.

232. La réunion a pris bonne note.

VII. MESURES VISANT A RENFORCER LE PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE ENTRE LES SOUS-REGIONS DU CONTINENT AFRICAIN

Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/28

(Point 8 de l'ordre du jour)

233. Introduisant ce document, le Secrétariat a rappelé les différentes approches théoriques de l'intégration économique, à savoir : l'intégration par des marchés, l'approche volontariste de l'intégration par projets.

234. Les différentes étapes de l'approche d'intégration par les marchés étant : zone d'échanges préférentiels, zone de libre échange, union douanière, marché commun, communauté économique d'union politique. La CEE constitue à l'heure actuelle l'expérience la plus avancée dans le monde qui a atteint le stade du marché commun.

235. Le document fait ensuite le point sur des expériences africaines d'intégration avant et après l'adoption du Plan et de l'Acte final de Lagos et constate que d'une manière générale les résultats de ces expériences ont été décevants : faible niveau d'échanges intercommunautaires, faible intégration physique et désarticulation du système de transfert, faible niveau d'industrialisation, faible niveau de coordination.

236. A partir de ce constat et dans la perspective de l'adoption prochaine du traité instituant la communauté économique africaine, le document fait un certain nombre de recommandations pour renforcer le processus d'intégration :

- harmonisation et nationalisation des structures d'intégration dans chaque sous-région et adoption de politique commune;
- promotion et développement d'un certain nombre de secteurs clés : échange entre sous-régions, transports et communications, énergie hydro-électrique, industrie, production agricole et recherche agronomique.

237. Les interventions qui ont suivi cette présentation ont porté sur :

- les résultats obtenus ou attendus de l'intégration économique, un certain scepticisme a semblé percer à travers les interventions des délégués;
- le rôle de la volonté politique dans le processus d'intégration;
- les étapes à suivre dans la mise en œuvre du processus d'intégration.

238. Dans sa réponse, le Secrétariat a tenu à relever la distinction entre l'approche théorique et pratique. En effet dans la pratique les aspects théoriques des différentes approches à l'intégration se retrouvent au sein d'un ensemble sous-régional. La volonté politique s'exprime à plusieurs degrés: au niveau régional, sous-régional et national. Ce qu'on a constaté depuis l'adoption du Plan d'Action de Lagos, c'est que les décisions prises au niveau régional et sous-régional ne sont pas appliquées avec le même rythme au niveau national. Or pour que le processus soit solide, il faut qu'il repose sur de bases solides au niveau national, sous-régional et régional.

239. En ce qui concerne les étapes, le Secrétariat a souligné que le processus défini dans l'Acte Final de Lagos prévoit la création du marché commun africain à l'horizon 2000 avec la création des communautés sous-régionales comme étape intermédiaire.

240. Il a précisé que dans ce processus un comité conjoint composé du Secrétariat de l'OUA et de la CEA a été créé pour préparer le projet de Traité de la future communauté africaine. Le comité conjoint a fait son travail qui a été soumis à la Conférence des Ministres de l'OUA qui a eu lieu au mois de février à Addis Abéba.

241. Cette conférence a examiné le projet du traité et décidé de recommander son adoption au prochain Sommet de l'OUA prévue en juin/juillet 1991 à Abuja, au Nigéria.

242. Le Secrétariat a souligné que le but recherché à travers ce document est d'amorcer une troisième dimension, celle de la coopération entre les différentes sous-régions existantes. Il a estimé que la CEPGL était bien placée à cet égard, car deux des pays de la CEPGL font partie de la ZEP et les trois font partie de la CEEAC. De sorte que la CEPGL constitue une sous-région qui établit un lien entre deux grandes entités existantes.

VIII. FONDS D'AFFECTION SPECIAL DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (UNTFAD). Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/12
(Point II de l'ordre du jour)

243. En présentant ce document, le Secrétariat a rappelé que le Fonds d'Affectation Spécial des Nations Unies pour l'Afrique (UNTFAD) a été créé en 1977, en conformité avec le principe d'autonomie collective retenu dans le Plan d'Action de Lagos.

244. La Conférence d'annonces de contributions qui se tient tous les deux ans a été ouverte aux pays et institutions non-africains. En raison de la crise économique persistante que traverse le continent africain et dans le cadre du programme prioritaire des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution 37/139 invitant la communauté internationale à contribuer généreusement au Fonds.

245. A cet égard, une dizaine de pays et institutions non-africains ont contribué pour un montant de 2,3 millions de dollars EU au Fonds.

246. Cependant la tendance observée au cours de dernières années montre que ces contributions ont diminué; sans doute en raison de la crise aggravée par l'application généralisée des PAS. C'est pourquoi un appel est lancé aux pays africains et non-africains d'augmenter leurs contributions d'autant plus que les flux de ressources vers l'Afrique ont tendance à se réduire en faveur des pays de l'Est.

247. Le rapport donne ensuite l'état des contributions annoncées par les pays de la CEPGL, les montants versés et le reliquat qui reste à verser. Il passe en revue les projets qui ont été financés et exécutés avec ses contributions.

248. Cette présentation n'a pas suscité de débats, les représentants des Etats membres ayant pris bonne note de recommandations formulées dans ce document.

IX. REORGANISATION DES MULPOCs : SUITE DONNEE AU RAPPORT DE LA MISSION
D'EVALUATION CHARGEE D'EXAMINER LES REALISATIONS DES MULPOCs EN VUE
DE LES RENFORCER ET D'ACCROITRE LEUR EFFICACITE

Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/32

(Point 10 de l'ordre du jour)

249. En introduisant ce document, le Secrétariat a rappelé que les activités des MULPOCs ont fait en 1989 l'objet d'une évaluation du point de vue de leur structure, de leur organisation et de leur fonctionnement. Cette évaluation s'était avérée nécessaire au vu de certaines lacunes qui ont réduit les capacités d'intervention des MULPOCs. Elle visait également à renforcer et à accroître leur efficacité.

250. Le rapport de la mission d'évaluation a été examiné par la seizième conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique tenue en mai 1990 à Tripoli, Libye. La conférence a fait siennes les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation et auxquelles les Etats membres ont souscrit. Il a été dès lors demandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies de doter les MULPOCs de ressources humaines et financières supplémentaires pour leur permettre de s'acquitter plus efficacement de leur mandat de programmation multinationale et multisectorielle sur base des priorités définies par les Etats membres et les OIG.

251. La résolution 1990-76 de la conférence des Ministres sur la "Transformation et renforcement des Centres Multinationaux de Programmation et d'Exécution de Projets (MULPOCs) de la Commission Economique pour l'Afrique" a été soumise en juillet 1990 à la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social qui l'a adoptée et transmise à l'Assemblée Générale qui, après avoir pris connaissance des effectifs supplémentaires dont ont besoin les MULPOCs pour la période biennale 1992-1993 et des aspects des programmes qui justifient le renforcement des MULPOCs l'a également adopté.

252. En conséquence, huit postes supplémentaires d'experts de niveaux différents et quatorze postes supplémentaires d'agent des services généraux ont été créés aux MULPOCs pour les renforcer. La distribution des postes par MULPOC a été déterminée en fonction des priorités définies par les Etats membres et le Conseil des Ministres des MULPOCs. En mars 1987, le Conseil des Ministres du MULPOC de Gisenyi a adopté un programme de travail pour la période biennale 1988-1989 consacré à l'alimentation, à l'agriculture, à la participation des femmes au développement, à l'industrie, à l'énergie et aux ressources naturelles, aux transports et aux communications, au commerce et aux finances. Ce programme a été complété par des résolutions sur l'orientation et les grands projets dans chaque secteur prioritaire.

253. En déterminant le niveau des ressources supplémentaires à fournir aux MULPOCs, il a été tenu compte des ressources d'appoint qui pourraient provenir des fonds du programme ordinaire ou des projets opérationnels de la CEA. Ainsi, le groupe multidisciplinaire des conseillers régionaux de la CEA (GMCR-CEA) fournira aux MULPOCs une assistance multisectorielle dans le cadre des stratégies d'intégration sous-régionale.

254. Sur le plan organisationnel, la seizième conférence des Ministres a décidé que les MULPOCs rendraient compte directement à la Conférence des Ministres de la CEA par l'intermédiaire du Comité intergouvernemental d'experts. Les comités intergouvernementaux d'experts sous-régionaux deviennent des sous-comités du Comité technique préparatoire plénier de la CEA qui sera chargé de superviser les activités des MULPOCs au niveau sous-régional.

255. La réunion s'est informée sur la raison pour laquelle le deuxième poste d'expert prévu pour le MULPOC de Gisenyi est destiné à un spécialiste des questions relatives à la participation des femmes au développement et non à un économiste qui pourrait en même temps s'occuper des problèmes des femmes comme initialement sollicité. Le Secrétariat a expliqué que l'octroi des postes spécifiques résulte des requêtes soumises. Le poste de la responsable des femmes était prévu auparavant au niveau L3. Son financement à un niveau inférieur par New York sur des fonds au budget régulier ouvre pour l'expert la possibilité à une promotion et à une carrière professionnelle. La préoccupation reste de pourvoir le poste par une femme économiste capable de préparer des études de faisabilité pour des projets bancables.

X. GRUPE MULTIDISCIPLINAIRE DE CONSEILLERS REGIONAUX (GMCR) DE LA CEA
Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/33
(Point 11 de l'ordre du jour)

256. Le Secrétariat a présenté le Groupe Multidisciplinaire des Conseillers Régionaux à la réunion.

257. Il a mentionné que l'activité qui consiste à aider les Etats africains à s'attaquer à leurs problèmes socio-économiques et technologiques en fournissant à leur demande des services consultatifs, est une des composantes essentielles de la mission de la CEA. La plupart de ces problèmes nécessitent des solutions durables. Ils sont souvent complexes par nature ou ont des incidences multidimensionnelles. Les ressources étant limitées, la coopération sur le plan

258. C'est ce qui a justifié la création du groupe multidisciplinaire des conseillers régionaux de la CEA.

259. Le GMCR est une équipe spéciale de conseillers de la CEA placée sous la supervision directe et la direction globale du Secrétaire Exécutif de la CEA.

260. Le Groupe est composé d'experts de rang élevé dont l'une des tâches est de renforcer les liens existant entre la recherche et l'analyse menées à la CEA et leurs effets sur le développement de l'Afrique.

261. Le Groupe est aussi chargé de mettre au point des solutions souples et cohérentes aux problèmes qui touchent la région tout entière, en particulier ceux différents à la dette extérieure, à l'ajustement structurel, au commerce des produits de base, à la crise de l'énergie et à la dégradation de l'environnement. Ces solutions doivent donner aux décideurs des réponses complètes tenant compte de l'ensemble des aspects techniques, économiques et de gestion des problèmes.

262. Les activités du GMCR sont focalisées sur des interventions d'aide aux pays africains à traduire les politiques convenues à l'échelle régionale en stratégies et programmes pratiques, d'analyses multisectorielles des besoins dans les domaines prioritaires, d'élaboration des programmes annuelles d'assistance technique multidisciplinaire avec la collaboration étroite des Etats membres et des communautés économiques sous-régionales.

263. Dans ce cadre, le groupe de travail voudrait, par le biais de la présente rencontre, s'informer des besoins précis des Etats membres pour lui permettre de mettre sur pied un programme initial d'assistance.

264. La réunion a exprimé ses remerciements à la CEA et a souhaité que le groupe puisse prendre contact avec les services nationaux notamment les mécanismes IFD, le Secrétariat de la CEPGL et les autres OIG dans la sous-région.

265. La réunion a fait remarquer que l'assistance du groupe devrait permettre la réalisation d'activités répondant à des besoins réels et immédiats des Etats membres.

266. La réunion a donc adhéré à une proposition consistant à recenser les activités non exécutées et à les soumettre à l'examen du groupe qui en tiendra compte dans l'élaboration de son programme de travail tout en apportant éventuellement son assistance au MULPOC.

267. Par ailleurs, la réunion a demandé que le Plan quinquennal et le Schéma Directeur d'industrialisation qui viennent d'être adoptés par les organes politiques de la CEPGL servent, au même titre que le plan à moyen terme de la CEA, de cadre de référence approprié pour la mise sur pied de programmes d'intervention du groupe multidisciplinaire de conseillers régionaux de la CEA.

XI. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITES POUR L'EXERCICE

BIENNAL 1992-1993. Doc. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/29

(Point 12 de l'ordre du jour)

268. Le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant que le programme de travail pour l'exercice 1992-1993 du MULPOC de Gisenyi s'inscrivait dans le cadre du Plan à moyen terme de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique pour la période 1992-1997 concernant la coopération des régionale pour le développement économique et social de l'Afrique. Il a indiqué que le MULPOC s'est vu confier pour responsabilités particulières d'exécuter les programmes approuvés par ses organes directeurs et par la conférence des Ministres de la CEA. A ce titre, le MULPOC fait en sorte que le programme de travail soit formulé, approuvé par ses organes directeurs et par la conférence des Ministres de la CEA, et exécuté comme il convient et dans les délais prévus. Parlant des organes directeurs du MULPOC de Gisenyi, le Secrétariat a souligné que compte tenu des contraintes financières et de la nécessité d'une meilleure coordination des MULPOCs et des organisations intergouvernementales, le dispositif 6 de la Résolution 702(XXV) relative à la transformation et au renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOCs) de la CEA adoptée par la vingt-cinquième session de la Commission seizième réunion de la conférence, a décidé qu'à partir de 1991, les MULPOCs rendent directement compte à la conférence des Ministres de la Commission par le truchement de comités intergouvernementaux d'experts qui superviseront les activités des MULPOCs au niveau régional.

269. Parlant de la résolution 702(XXV) relative à la transformation et au renforcement des MULPOCs, le Secrétariat a informé la réunion du nouveau mandat des MULPOCs.

270. Enfin, le Secrétariat a indiqué que le programme de travail et ordre de priorités pour le biennal 1990-1991 du MULPOC de Gisenyi portera sur les activités substantives et opérationnelles.

271. Après cette présentation, la réunion a émis sur le programme de travail les observations qui suivent :

- la Communauté a adopté son plan quinquennal de développement économique pour la période 1991-1995 et dont l'élaboration a été confiée à la CEA/MULPOC. Le schéma directeur pour l'industrialisation de la CEPGL a été aussi approuvé. Le plan à moyen terme de la CEA ne devrait pas constituer l'unique cadre de référence à la programmation des activités de la CEA et du MULPOC au niveau de la sous-région. Ils doivent nécessairement s'inspirer aussi de la programmation retenue dans le plan quinquennal et le schéma directeur d'industrialisation. Si tel n'était pas le cas, il s'avérerait difficile à la réunion, du moins à l'avenir, d'adopter le programme de travail du MULPOC et d'intervention des divisions substantives, ainsi que du groupe de conseillers régionaux multi-disciplinaires de la CEA. Le Secrétariat a attiré l'attention de la réunion sur le fait que dans l'immédiat, l'enveloppe budgétaire allouée au budget-programme ainsi que le projet de restructuration du MULPOC et la nécessité d'un programme de travail approuvé pour justifier la budgétisation des activités du MULPOC, constituent autant de facteurs recommandant l'adoption d'un programme raisonnable;

- l'accord et son avenant définissant la coopération entre le MULPOC et la CEPGL doivent être appliqués pour autant que la restructuration du MULPOC n'impliquerait pas sa révision.

272. Le Secrétariat a rassuré la réunion du respect de cet accord par les parties concernées.

273. Concernant le contenu du programme de travail du MULPOC, le représentant du SEP/CEPGL a précisé que certaines activités relèvent des domaines couverts par le plan quinquennal tels que l'industrie et les transports. Il a aussi relevé que le programme n'inclut pas des activités de certains secteurs du plan tels que la santé et l'éducation, mais il prend en compte les questions relatives à l'intégration de la femme au développement lesquelles ne figurent dans le plan quinquennal. Il a par ailleurs informé la réunion que le plan et le schéma directeur d'industrialisation venaient d'être adoptés par le Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL qui s'est tenu à Bujumbura le 10 mars 1991.

L'absence du SEP CEPGL durant le début des travaux de la présente réunion d'experts intergouvernementaux s'explique par le fait qu'ils ont eu lieu presque en même temps que le Sommet.

274. Après avoir pris en considération ces points de vue, la réunion a adopté le programme de travail et ordre de priorités pour le biennal 1992-1993 présenté par le MULPOC.

XII. PREPARATIFS DES REUNIONS ANNUELLES DES ORGANES DE TUTELLE DE LA CEA

Doc. CEA GSY MULPOC REI /I 35

(Point 13 de l'ordre du jour)

275. Le Secrétariat a informé la réunion des experts intergouvernementaux que la vingt-sixième session de la Commission /dix-septième réunion de la Conférence des Ministres africains responsables du développement économique et planification se tiendra au siège de la Commission à Addis Abéba en République populaire et démocratique d'Ethiopie du 9 au 13 mai 1991. Il a indiqué que cette conférence ministérielle suivra immédiatement la douzième réunion du Comité technique préparatoire plénier qui se tiendra aussi à Addis Abéba du 29/4 au 27 mai 1991 et aura pour thème "Afrique dans les années 90 : Face aux défis".

276. Le Secrétariat a lancé un appel aux Etats membres pour assurer la participation à la session du Comité technique plénier d'abord et à la conférence ministérielle ensuite.

277. La réunion des experts intergouvernementaux a pris bonne note de cette information.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 14 de l'ordre du jour)

Trois questions ont été soulevées aux points divers.

(i) Modalités à prendre pour la préparation efficace et dans le délai du programme du Ve cycle

278. Le représentant du PNUD a fait remarquer qu'au cours du IVe cycle, la CEPGL a bénéficié de moins de 2 % de l'enveloppe régionale du PNUD pour l'Afrique. Pour éviter les mêmes risques au cours du Ve cycle, il propose la création d'un groupe composé :

- d'un représentant de chaque bureau du PNUD dans la sous-région (Kinshasa, Kigali, Bujumbura),
- d'un représentant de chaque pays,
- du secrétariat de la CEPGL,
- du MULPOC de Gisenyi.

279. Ce groupe serait chargé d'élaborer un avant-projet qui serait soumis pour discussions lors de la réunion conjointe CEA/PNUD avec les OIG africaines, et les institutions spécialisées du système des Nations Unies prévue à Addis Abéba au mois d'avril.

280. La réunion a appuyé cette proposition et a demandé au PNUD Kigali et au MULPOC d'entreprendre d'urgence les démarches nécessaires à la constitution du groupe de travail et d'envisager les possibilités de financer ses activités.

(ii) Informations livrées par la délégation burundaise sur les capacités au port de Bujumbura et de la flotte commerciale burundaise en service sur le lac Tanganyika et sur l'étude sur l'aménagement du port de Mbulungu.

281. Le port de Bujumbura offre une capacité excédentaire dont le Burundi est disposé à mettre à la disposition des pays voisins.

282. Le port vient d'être rénové à hauteur d'un effort financier de 2,5 milliards de FBU :

- revêtement des terre-pleins,
- acquisition de moyens de manutention et de pesage,
- renforcement de la sécurité des marchandises en transit (clôture de la concession portuaire),
- réfection des hangars,
- revêtement des bretelles d'accès à la voirie extérieure.

283. Le Rwanda a déjà formulé une requête de disposer d'un quai franc que le Burundi a reçue favorablement.

284. L'Ouganda a emboité le pas au Rwanda et une étude visant à définir les voies et moyens de faire transiter par le port de Bujumbura ses échanges commerciaux avec les pays de l'Afrique Australe est en cours d'élaboration. La capacité du port est de 450.000 T et n'est actuellement utilisée qu'à la hauteur de 200.000 T.

285. La flotte commerciale burundaise en service sur le lac Tanganyika est largement suffisante pour faire face au trafic actuel et futur. Elle totalise une capacité de 8.500 T et atteindra d'ici 2 à 3 ans 10.000 T, avec la construction d'une unité de 1.500 T projetée par des promoteurs privés.

286. Une étude sur l'aménagement du port de MPULUNGU (ZAMBIE) vient d'être menée avec l'appui financier du FED. Cette étude traduit la volonté des autorités zambiennes de faciliter les échanges commerciaux entre les pays membres de la ZEP situé au Nord du lac Tanganyika et ceux de l'Afrique Australe.

287. La réunion a pris bonne note de cette information.

(iii) Réflexions sur les conséquences de la crise du Golfe sur les conditions socio-économiques de la sous-région

288. La réunion a apprécié la pertinence de ce point. Elle a toutefois fait savoir que des réflexions y relatives sont en cours aux niveaux des Etats membres. Il serait plus judicieux de réunir les résultats de ces réflexions et de les faire parvenir au MULPOC par le biais des bureaux du PNUD où ces notes seront communiquées d'ici la fin du mois de mars 1991.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS

(Point 15 de l'ordre du jour)

289. La réunion a adopté avec quelques amendements le rapport de ses travaux ainsi que trois recommandations relatives respectivement à l'application du **CARPAS** dans la sous-région, à la préparation en 1992 de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux transports routiers de la CEPGL.

XV. CLOTURE DE LA REUNION D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX

(Point 16 de l'ordre du jour)

290. La séance de clôture de la première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi a été marquée par l'allocation de Monsieur VUNDJI DI MUNONGO, Secrétaire Exécutif Adjoint du SEP/CEPGL, par celle du Président en exercice de la réunion d'experts intergouvernementaux et par l'allocation de clôture prononcée par Monsieur BIZIMUNGU Côme, Représentant du pays hôte, Préfet de la Préfecture de Gisenyi.

RECOMMANDATION N° 1

Relative à l'application du CARPAS

La première réunion d'Experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi tenue à Gisenyi du 11 au 16 mars 1991 :

- Ayant pris connaissance de faibles résultats enregistrés par le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (PPREA) et par le programme des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique (PANUREDA) ;

- Conscient de l'environnement économique défavorable dans lequel ce programme a été exécuté, en particulier l'application généralisée des programmes d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide des institutions financières internationales ;

- Préoccupée par les conditions qui accompagnent le PAS, lesquelles laissent peu de place au compromis ;

- Consciente de l'adoption par les plus hautes Instances de l'Afrique du cadre Afrique de référence pour la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) ;

- Ayant pris bonne note des recommandations du récent séminaire de Yaoundé sur l'évaluation du PANUREDA et du caractère technique de certains de ces recommandations ;

Demande au MULPOC de Gisenyi et à la CEA, d'assister les Etats membres de la sous-région dans la mise en oeuvre du CARPAS.

RECOMMANDATION N° 2

Relative à la préparation en Afrique de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992.

La première réunion d'Experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi tenue à Gisenyi du 11 au 16 mars 1991 :

- Consciente de l'ampleur et des perspectives inquiétantes des problèmes environnementaux auxquels la sous-région de l'Afrique Centrale est confrontée;

- Reconnaissant que la gestion judicieuse de l'environnement constitue la pierre angulaire d'un développement global et durable;

- Ayant à l'esprit les dispositions du Plan d'Action de Lagos accordant au "secteur de l'environnement" la place importante dans les objectifs de développement africain;

- Rappelant les dispositions du Plan d'Action de Kampala et les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale pour l'organisation des conférences régionales à l'intention des responsables chargés de l'environnement, de la planification et de l'éducation en vue de préparer la conférence sur l'environnement et le développement prévue au Brésil en 1992;

- Rappelant en outre que, pour atteindre les objectifs de la conférence, des groupes sous-régionaux et des points focaux ont été mis en place;

1. Soutient les activités préparatoires de la conférence sur l'environnement et le développement prévue en 1992;
2. Demande au Rwanda, pays qui a été choisi comme point focal lors de la création des groupes sous-régionaux pour l'Afrique Centrale, de mettre tout en oeuvre pour assurer le suivi des activités préparatoires de cette conférence et d'en tenir régulièrement informés les MULPOCs de Gisenyi et de Yaoundé.

RECOMMANDATION N° 3

Relative aux transports routiers CEPGL.

La première réunion d'Experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi tenue à Gisenyi du 11 au 16 mars 1991;

- Consciente que l'enclavement interne et vers l'extérieur du territoire de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) constitue toujours un handicap sérieux à l'intégration socio-économique de la Communauté;

- Reconnaissant le rôle primordial et vital que le transport routier joue dans l'économie de la CEPGL notamment pour le désenclavement global;

- Ayant pris connaissance, à travers les études faites par le MULPOC d'une part sur la mise en place d'un réseau de transport routier intégré reliant les pays membres de la CEPGL, et d'autre part sur la détermination et l'uniformisation des droits prélevés sur le transport routier de la Communauté, des problèmes contraignants qui rendent très peu efficace le réseau routier inter-Etats CEPGL;

- Ayant considéré la complexité et la technicité de ces questions qui relèvent de la compétence technique des experts nationaux de la CEPGL dans le domaine routier;

Recommande : (i) que le Secrétariat du MULPOC en collaboration avec le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL organise au plus vite une réunion de concertation d'un groupe de travail des experts nationaux dans le domaine du transport routier; (ii) que les thèmes de réflexion de ce groupe de travail comprennent notamment les points ci-après :

- taxation routière et entretien du réseau routier CEPGL,
- réseau routier intégré CEPGL et élaboration de la carte routière CEPGL,
- approche globale des systèmes de transports de désenclavement interne et vers l'extérieur de la CEPGL et élaboration d'un plan directeur des transports CEPGL.

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

10-11-1964

MOTION DE REMERCIEMENT

La première réunion d'experts intergouvernementaux du MULPOC de Gisenyi qui a tenu ses assises à Gisenyi du 11 au 15 mars 1991 :

Ayant constaté les multiples attentions réservées aux délégations des pays membres et aux observateurs depuis leur arrivée dans la ville de Gisenyi, attentions qui confirment l'hospitalité légendaire du Peuple Rwandais;

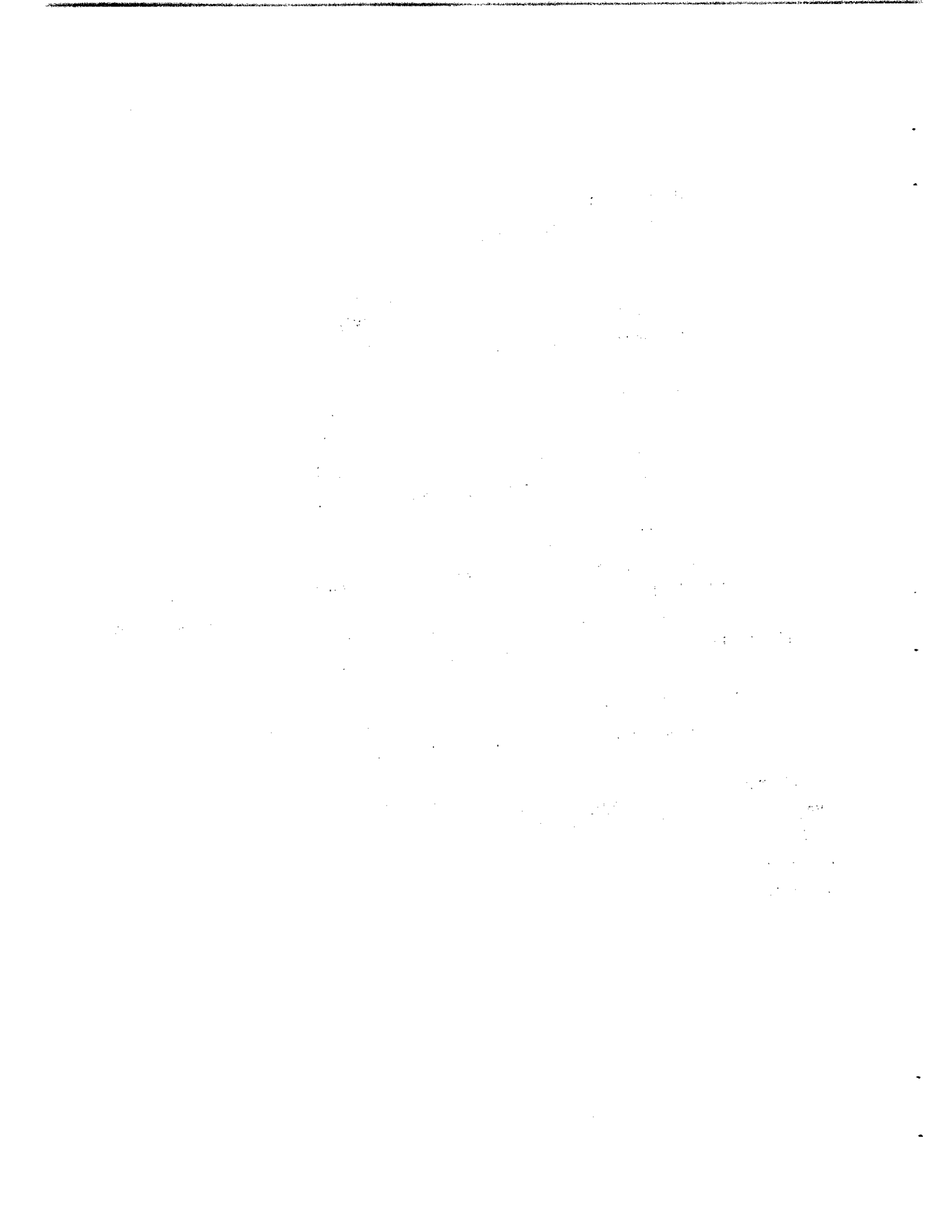
Considérant les efforts nécessaires déployés par le Pays hôte pour faire du MULPOC de Gisenyi un instrument toujours plus efficace pour le développement de notre sous-région et en particulier l'excellence des services mis à la disposition des présentes assises pour assurer le plein succès de leurs travaux;

Considérant l'engagement indéfectible de tous les pays de la CEPGL d'oeuvrer pour le renforcement de la coopération sous-régionale, étape indispensable de la contribution de nos trois pays à l'intégration économique de l'Afrique inscrite dans le Plan d'Action de Lagos que tous les Pays membres de l'OUA placent au premier plan de leurs préoccupations;

Considérant l'esprit de franchise, d'amitié et de confiance mutuelle qui a caractérisé l'ensemble des travaux de cette session;

Adresse à Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal, Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et Président de la République Rwandaise, ses plus profonds remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel, remarquable reflet de la pure tradition rwandaise, dont ont bénéficié les Délégués et les Invités tout au long de ces travaux.

Fait à Gisenyi, le 16 mars 1991.



LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTSPAYS/ORGANISATIONS

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>ADRESSE</u>
<u>BURUNDI</u>		
1. GAHUNGU Jean Bernard	Directeur de la Programmation Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Plan	B.P. 224 BUJUMBURA
2. BIZIMANA Charles	Directeur des Voies Navigables Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	B.P. 2400 BUJUMBURA
3. NTANDIKIYE Marguerite Marie (Mme)	Conseiller au Ministère de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale	BUJUMBURA
<u>RWANDA</u>		
4. BAHIGIKI Emmanuel	Secrétaire Général Ministère du Plan	B.P. 46 KIGALI
5. SINDAYIGAYA Apollinaire	Directeur, Ministère du Plan	B.P. 46 KIGALI
6. SEMANYWA Bernard	Chef de Division des Organisations Internationales	B.P. 179 KIGALI
7. TWAGIRAMUNGU Gaspard	Fonctionnaire au Ministère du Commerce et de la Consommation	B.P. 476 KIGALI
8. KANAMUGIRE Silas	Chef de Division Plan et Programme des Transports	B.P. 407 KIGALI
9. UWAYEZU Jean Marie Vianney	Secrétaire d'Administration Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	B.P. 73 KIGALI
10. NYIRANKAMIYIMANA Régine (Mme)	Chargée de Formation U.R.A.M.A.	B.P. 2330 KIGALI
11. BUGIRIMFURA JMV	Directeur au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts	B.P. 621 KIGALI
12. NIYONTEGEREJE Samson	Directeur au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie	B.P. 24 KIGALI
13. NGIRUMPATSE Noël	Chef de Division Marketing et et Programmes, AIR RWANDA	B.P. 308 KIGALI

NOM ET PRENOMFONCTIONADRESSEZAIRE

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| 14. PINGANAY SABWA | Directeur de la Coordination des
Ressources Extérieures
Ministère du Plan | B.P. 9378
KINSHASA I |
| 15. WETSHI KOY LETSHU | Conseiller au Cabinet du Président
de la République | 14, Avenue
Lushiku,
LEMBA-Gombele
KINSHASA |
| 16. MAMPIA MANDWA | Secrétariat Permanent CIS/KIVU
Ministère du Plan | B.P. 9378
KINSHASA I |

SEP/CEPGL

- | | | |
|------------------------|---|--------------------|
| 17. VUNDJI DI MUNONGO | Secrétaire Exécutif Adjoint | B.P. 58
GISENYI |
| 18. BANGUWUNGUKA Vital | Directeur | B.P. 58
GISENYI |
| | <u>COOPERATION BELGE</u> | |
| 19. VAN EEL Albert | Chef de Section
Coopération Belgo-CEPGL
Ambassade de Belgique | BUJUMBURA |

B.D.E.G.L.

- | | | |
|-----------------------|---------------------------------|----------------|
| 20. MVONDO MASAI MAIA | Directeur des Projets et Etudes | B.P. 3355 GOMA |
|-----------------------|---------------------------------|----------------|

PNUD/KIGALI

- | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------|
| 21. NGENDAHIMANA Athanase | Chargé de Programmes | B.P. 445 KIGALI |
|---------------------------|----------------------|-----------------|

ONUJI/KINSHASA

- | | | |
|------------------|-------------------------|----------|
| 22. HEBGA Joseph | Représentant de l'ONUJI | KINSHASA |
|------------------|-------------------------|----------|

CEA/MULPOC

- | | | |
|------------------------|---|--------------------------|
| 23. PEKI Kana Kwala | Directeur du MULPOC | B.P. 170 GISENYI |
| 24. MATEMU WA MUNDANGU | Chargé de la Coopération
Economique, CEA | B.P. 3001
ADDIS ABEBA |
| 25. ZADI Urbain | PPCO, CEA | " |
| 26. IRO ADDO | Chargé des Problemes Industriels | " |
| 27. MIRARURO Callixte | Economiste des Transports | " |
| 28. Prof. ASANTE SKB | Conseiller Régional | LUSAKA |

- | | | |
|----------------------|---------------------|-----------|
| 29. BALOGUN M. Hilda | Conseiller Régional | B.P. 3001 |
|----------------------|---------------------|-----------|

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>ADRESSE</u>
<u>CEA/MULPOC (suite)</u>		
30. IMBAMBA Siméon K.	Conseiller Régional	B.P. 3001 ADDIS ABEBA
31. ABALU George	Conseiller Régional	.."-
32. WANG Ke-Chiang	Conseiller Régional	.."-
33. RAJOHNSON Jacques	Chargé du Secteur Transports	B.P. 170 GISENYI
34. NKUBANA Alphonse	Chargé du Secteur Energie	.."-
35. KIBBNESH Wolde Gabriel	Administrateur	.."-

AMM
1999

10

1000
1000

1000
1000

10

1000

1000

10

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

10